

Résultats financiers et comptes annuels

73 Résultats financiers

81 Comptes annuels

Compte de résultat

Bilan

Variations des capitaux propres

Tableau des flux de trésorerie

Annexe aux comptes annuels

100 Résumé des fonds spéciaux

Résultats financiers

Courant 2000, la Banque a confirmé son retour à la rentabilité, avec un résultat après dotation aux provisions de 152,8 millions d'euros pour l'année, contre 42,7 millions d'euros en 1999. Les réserves de la Banque sont ainsi redevenues positives (65,9 millions d'euros au 31 décembre 2000) et elle a annulé en grande partie les revers financiers de 1998.

Le revenu d'exploitation avant frais généraux (519,2 millions d'euros) a été supérieur de presque 40 % au chiffre de 376,4 millions d'euros enregistré l'année dernière et tous les secteurs de recettes se sont améliorés en 2000. En particulier, le produit net des intérêts (273,3 millions d'euros) a dépassé de 46 % le niveau de l'année dernière et le produit des dividendes des prises de participation (28,1 millions d'euros) a plus que doublé par rapport à 1999. Le bénéfice réalisé sur la cession des titres de participation (166,8 millions d'euros) a dépassé de 30 % celui de 1999. Courant 2000, la réduction des actifs non productifs a eu des conséquences positives sur le produit net des intérêts. Au 31 décembre 2000, 26 prêts d'un montant total de 363,8 millions d'euros étaient improductifs, contre 26 pour un total de 452,7 millions d'euros fin 1999 ; 72 % de ce montant (260,1 millions d'euros) provenait du portefeuille russe (en 1999 : 85 % ou 382,8 millions d'euros).

Les provisions pour 2000 (174,3 millions d'euros) ont été légèrement supérieures à celles de 1999 (160,9 millions d'euros). Cette augmentation est due à l'augmentation des dotations sur les actifs de trésorerie qui se sont élevées à 7,2 millions d'euros en 2000 (1999 : 5,3 millions d'euros). La forte reprise de provisions opérée en 1999 était principalement due à l'amélioration de l'appréciation des risques coréens, qui a permis de réduire les provisions par rapport à fin 1998. En 2000, le provisionnement des opérations bancaires (167,2 millions d'euros) a été du même ordre que celui de l'année précédente (1999 : 166,2 millions d'euros). Les nouvelles provisions individualisées sur les actifs bancaires ont été inférieures en 2000, compte tenu des reprises d'actifs consécutives aux restructurations, à la réduction des prêts improductifs et à une meilleure performance des portefeuilles.

A la suite de la crise en Russie, la BERD a été confrontée à plusieurs difficultés sur son portefeuille de participations. Elle a pris des provisions importantes en conséquence. Compte tenu de la nature des risques encourus, il est peu probable que la Banque récupère des sommes significatives sur ces investissements. Les provisions générales relatives aux actifs bancaires ont été supérieures à celles de l'année dernière. Même si les projets restructurés ont permis un inversement des provisions individualisées, ils demeurent fortement exposés et nécessitent des provisions générales élevées. Ainsi le profil de risque des décaissements pour les nouveaux projets a été supérieur à celui de 1999 (voir ci-après).

En 2000, les opérations bancaires ont atteint pour la première fois le seuil de rentabilité, avec un bénéfice net de 79,1 millions d'euros (1999 : perte de 11,6 millions d'euros) après répartition des dépenses, des provisions et des intérêts du capital. Ce résultat est dû principalement à l'augmentation du produit net des intérêts et des bénéfices consécutifs à la cession de participations. Toutefois, tous les compartiments productifs ont dépassé leur niveau de 1999. Les opérations de trésorerie ont été de nouveau rentables, avec un accroissement de plus d'un tiers des bénéfices nets après répartition des dépenses, des provisions et des intérêts du capital (73,7 millions contre 54,3 millions d'euros en 1999), profitant d'opportunités de financement intéressantes, ainsi que de bons résultats sur des volumes d'actifs plus importants.

Les frais généraux de la BERD, exprimés en livres sterling, sont restés largement dans les limites budgétaires et ont été comparables à ceux de 1999, grâce au maintien de la discipline budgétaire et à un contrôle efficace des dépenses. Toutefois, à la suite du renforcement de la livre sterling en 2000, l'ensemble des frais généraux de la Banque, amortissement compris, a atteint 192,1 millions d'euros et a dépassé de 19,3 millions d'euros le niveau de l'exercice précédent (1999 : 172,8 millions d'euros).

Le total des provisions pour les opérations bancaires s'élevait à 1,2 milliard d'euros fin 2000, contre 1,1 milliard d'euros fin 1999. Ce montant, qui représente 15,8 % de l'encours des prêts et prises de participation, contre 16,2 % en 1999, traduit la volonté de provisionnement prudent de la BERD pour les risques existants et attendus sur la base d'une évaluation continue du portefeuille et des risques afférents. Les provisions sur les opérations en Russie ont représenté environ 37 % du total (1999 : 51 %), tandis que les dotations sur les risques non souverains atteignaient 34 % des décaissements à effectuer dans ce pays (1999 : 37 %).

Opérations bancaires

Portefeuille

Le volume des nouvelles opérations a atteint 2,7 milliards d'euros en 2000, ce qui représente 95 projets. Les engagements de la BERD ont ainsi atteint un niveau annuel record, qui dépasse de 24 % le niveau atteint en 1999 (2,2 milliards d'euros pour 88 projets). Les prises de participation ont représenté 23 % du volume des nouvelles opérations, la part du secteur privé s'élevant à 78 %. Les opérations restructurées se sont élevées à 198 millions d'euros.

Le volume net cumulé a atteint 16,6 milliards d'euros fin 2000 dans tous les pays d'opérations de la BERD, contre 13,7 milliards fin 1999. L'encours net des engagements de la Banque est passé de 10,8 milliards d'euros fin 1999 à 12,2 milliards fin 2000, soit une augmentation de 13 %.

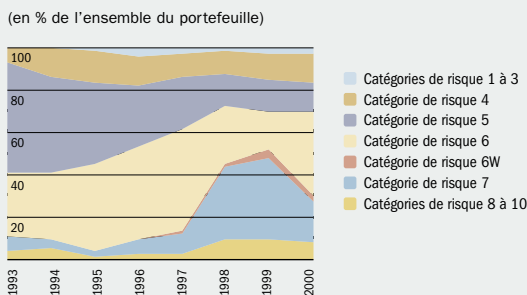
Les projets en cours de développement se sont accrus en 2000, suite à l'approbation de 107 projets par le Conseil. Il s'agit de prêts et de prises de participation de la Banque pour un total de 3,6 milliards d'euros contre 2,6 milliards d'euros pour 99 projets en 1999. En 2000, le volume annuel des projets approuvés par le Conseil a quasiment atteint son meilleur niveau. Fin 2000, le total des projets approuvés, net des annulations, s'élevait à 20,2 milliards d'euros (1999 : 16,5 milliards d'euros). Le montant total des projets financés approuvés par le Conseil a été de 70,6 milliards d'euros, contre 55,9 milliards d'euros au 31 décembre 1999. Ce chiffre inclut la mobilisation de 50,4 milliards d'euros fin décembre 2000, contre 39,4 milliards fin décembre 1999.

Les décaissements bruts ont totalisé 1,5 milliard d'euros en 2000, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année dernière. Les actifs d'exploitation ont atteint 7,6 milliards d'euros fin 2000 (1999 : 7 milliards d'euros), dont 5,6 milliards de prêts et 1,9 milliard de prises de participation.

Risques

La BERD examine régulièrement les risques de son portefeuille, compte tenu du risque de crédit élevé existant dans plusieurs de ses pays d'opérations. Tous les projets non achevés sont officiellement examinés au moins deux fois par an par le Service de gestion des risques de la Banque, avec un examen plus fréquent pour les opérations perçues comme plus vulnérables (aux défauts de paiement). Des examens annuels sont effectués après achèvement du projet pour les risques liés au secteur privé. Chaque examen comprend une évaluation de la cotation de risques du projet et, pour les projets compromis ou douteux, le niveau des provisions individualisées. Le contrôle des décaissements est géré par l'unité Administration des opérations du Service de gestion

Evolution dans le temps de l'ensemble des profils de risque des prêts, garanties et participations en fonction des engagements signés



des risques, chargée de vérifier avant décaissement le respect des conditions entourant le projet. Elle s'assure également que les procédures suivies sont conformes aux orientations définies. Par ailleurs, le portefeuille fait l'objet d'un suivi afin que la diversification en termes de pays et de secteur soit assurée.

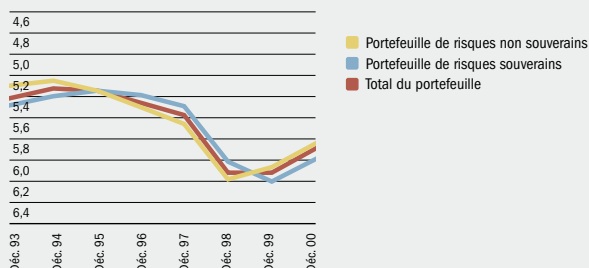
Les investissements risqués sont transférés à l'équipe de redressement des entreprises, qui rend compte au Service de gestion des risques et au Département opérations bancaires, pour la gestion de la restructuration dans les cas où ceci pourrait apporter des résultats positifs. L'équipe de redressement des entreprises travaille étroitement avec le Service de gestion des risques et avec le Département opérations bancaires pour le développement et la mise en œuvre de la stratégie appropriée.

Tous les projets se voient attribuer une cotation de 1 à 10, le chiffre 1 signalant un risque faible et le chiffre 10 une perte probable. Pour le portefeuille productif, les provisions générales sont établies en fonction d'un modèle fondé sur les deux indicateurs externes de perte ainsi que sur l'expérience de la BERD, en tenant compte des risques pouvant affecter le projet, le secteur et le pays. Le modèle général de provisionnement utilisé par la Banque a été amélioré en 2000, au vu de l'expérience récemment acquise en matière de gestion du portefeuille et d'un nouveau modèle d'évaluation des pertes.

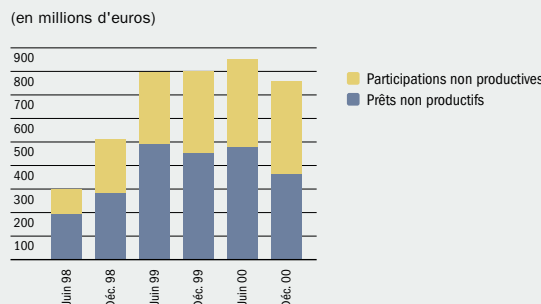
Etant donné la nature des marchés sur lesquels elle opère et le mandat qu'elle a reçu de promouvoir la transition, la BERD s'attend à ce que ses opérations, au moment de leur approbation, soient cotées entre 4 et 6 dans des conditions normales (soit l'équivalent des cotes BBB à B de Standard & Poor's). La moyenne de la cote de risque attribuée aux nouveaux projets signés en 2000 a été de 5,55 (1999 : 5,36). La moyenne pondérée de la cote de risque du portefeuille de projets signés se situait à 5,65 au 31 décembre 2000 (1999 : 5,68).

En 2000, le portefeuille de la BERD a bénéficié d'une amélioration constante des conditions de crédit dans toute la région, due principalement à la reprise en Russie. Les cotes de risques de plusieurs pays d'opérations ont été relevées par la Banque et par

Evolution dans le temps de la moyenne pondérée des cotes de risque, en fonction des engagements signés



Prêts et participations non productifs



des agences de cotation externes. La proportion d'opérations classées a chuté compte tenu de la résolution de plusieurs risques antérieurs et de la croissance du portefeuille global. Fin 2000, la proportion des projets signés dans les catégories de risque 4 à 6 est remontée à 68 %, contre 47 % au 31 décembre 1999.

La proportion des projets appartenant à la catégorie de risque 6W (Projets à surveiller) et 7 (Projets appelant une attention spéciale) est passée à 23 % (1999 : 42 %) et celle des projets des catégories 8 (Projets inférieurs à la moyenne), 9 (Projets douteux) et 10 (perte probable) est tombée à 7 % (1999 : 8 %).

Le portefeuille de projets à risque de la BERD s'est amélioré au cours de l'année et la moyenne des cotes de risque des projets signés est tombée à 5,91 (1999 : 6,14). A la fois, les secteurs souverains et non-souverains ont connu une amélioration considérable en 2000.

Les prêts sont classés improductifs lorsque les paiements accusent plus de 60 jours de retard pour les risques non souverains ou 180 jours pour les risques souverains. Par ailleurs, les prêts sains peuvent également être considérés comme non productifs si l'on peut s'attendre à de futurs retards de paiement. On considère comme douteuses ou compromises toutes les participations pour lesquelles des provisions individualisées ont été prises.

Résultats

Pour la première fois, les opérations bancaires ont atteint le seuil de rentabilité après dotation aux provisions, avec un bénéfice net de 74 millions d'euros en 2000, contre une perte nette de 11,6 millions d'euros en 1999. Le revenu d'exploitation de l'exercice pour les activités essentielles de la Banque, soit 423 millions d'euros, a dépassé de 35 % les 313,7 millions d'euros atteints en 1999. En 2000, tous les compartiments de recettes ont dépassé leur niveau de 1999, en particulier le produit net des intérêts provenant de prêts (hausse de 37 %), le produit des dividendes – qui a plus que doublé – et le bénéfice net réalisé sur la cession de titres de participation (hausse de 30 %).

La cession d'un petit nombre des participations de la BERD proches de leur échéance a produit une proportion importante du revenu assuré par le portefeuille des titres. La contribution de ce secteur du portefeuille au compte de résultat de la Banque devrait subir des fluctuations sensibles d'une année à l'autre puisqu'il est tributaire du moment choisi pour la vente des titres. Celle-ci est liée à la date à laquelle le rôle de la Banque en matière de transition prendra fin dans le cadre d'une opération particulière et à la possibilité de céder ses parts sur le marché ou ailleurs. Les ventes devraient augmenter avec le mûrissement du portefeuille de titres qui s'amplifie, mais il demeure difficile de prévoir le moment de sortie et le produit de ces ventes.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

La valeur des placements de trésorerie se situait à 12,4 milliards d'euros au 31 décembre 2000 (1999 : 10,6 milliards d'euros), soit 7,1 milliards d'euros de créances représentées par un titre et 5,3 milliards d'euros de placements auprès d'établissements de crédit (accords de rachat et ensemble des swaps compris).

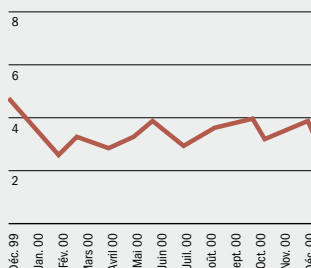
A la fin de 2000, environ 3 % du total des actifs de trésorerie étaient gérés par 11 gestionnaires externes. Ces fonds sous gestion externe comprenaient un montant approvisionné et théorique de 357,3 millions d'euros d'opérations sur taux d'intérêt¹ libellées en euros et l'équivalent de 364,3 millions d'euros d'opérations sur des titres garantis libellés en dollars EU. Ces fonds sont placés auprès de gestionnaires indépendants pour pouvoir profiter de services et de techniques de placement spécialisés et disposer d'un indice de rendement externe. Ces gestionnaires sont tenus de suivre dans leurs placements les directives que la Banque elle-même applique à la gestion interne de ses fonds.

¹ Dans le programme d'opérations libellées en euros, les gestionnaires se voient attribuer un montant théorique pour déterminer les taux d'intérêts, sans que les sommes correspondantes leur soient allouées.

Limite de la VaR de l'ensemble du portefeuille : 18 millions d'euros

(horizon de 10 jours de bourse, niveau de confiance de 99 % ; série de données de la BRI)

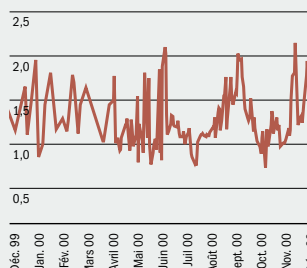
(en millions d'euros)



Positions sous gestion interne

(horizon de 10 jours de bourse, niveau de confiance de 99 % ; série de données de la BRI)

(en millions d'euros)



Risques

Au 31 décembre 2000, la valeur en risque (Value at Risk – VaR) du portefeuille de placements de la BERD, calculée sur la base d'un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de 10 jours de Bourse, était de 3,3 millions d'euros² (1999 : 4,7 millions d'euros).

Ces chiffres montrent une utilisation réduite de la limite de la VaR pour l'ensemble des placements de trésorerie, qu'ils soient gérés en interne ou en externe. Cette limite est définie dans le document *Treasury Authority* de la Banque, et s'élève à 18 millions d'euros lorsqu'elle est calculée sur la base d'un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de 10 jours de bourse.

La VaR des portefeuilles en gestion interne s'est située à 1,6 million d'euros (1999 : 1,3 million d'euros). Au cours de l'année, la fourchette – située entre 0,7 million et 2,2 millions d'euros – a été comparable à celle de 1999, bien que légèrement plus réduite.

Comme les années précédentes, l'incidence des risques de taux de change sur la VaR totale a été relativement limitée durant toute l'année 2000, sans jamais excéder 0,8 million d'euros, le niveau des taux d'intérêt représentant donc l'essentiel des risques de marché de la BERD. La taille des portefeuilles en gestion interne auxquels correspondent ces chiffres était de 10,7 milliards au 31 décembre 2000 (1999 : 9,3 milliards d'euros).

En outre, les risques de marché encourus sur les placements sous gestion externe présentaient en fin d'exercice une valeur exposée de 0,6 million d'euros (1999 : 1 million d'euros) pour le programme d'opérations libellées en euros et de 1,2 million d'euros (1999 : 2,4 millions) pour les titres garantis libellés en dollars EU.³ Au 31 décembre 2000, la valeur nette de ces portefeuilles à gestion externe était respectivement de 45,8 millions et de 364,3 millions d'euros.

La cote générale de crédit du portefeuille de titres est restée élevée, la moyenne pondérée se situant à un niveau légèrement supérieur à la cote AA+, qui équivaut à 1,65 sur l'échelle interne de la BERD. Fin 2000, 92,9 % du total des risques étaient cotés à 2,5 (entre A+ et AA-) ou plus (1999 : 91,6 %). Toutes les cotes correspondaient au moins à celles de placements sans risque, les seules cotes inférieures étant des titres de créances coréens garantis par l'Etat et les instruments dérivés pleinement garantis avec une seule contrepartie, pour laquelle la cote de risque a été inférieure sur l'échelle interne à 3,3 (équivalent de la cote A-).

Le risque de crédit lié aux titres de placement a été réparti entre 22 pays, aucun ne représentant plus de 8,6 % du total des risques, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique avec 38,1 % (identique à 1999)

Les méthodes de réduction des risques liés au crédit ont été activement appliquées, notamment pour les opérations dérivées de gré à gré. A la fin de 2000, 94,6 % des risques bruts de crédit de la BERD pour les opérations dérivées de gré à gré concernaient des contreparties avec lesquelles ont été conclues aussi bien un accord-cadre et une annexe de crédit.

La gestion des risques opérationnels liés aux opérations de trésorerie de la BERD a essentiellement porté sur le contrôle et la réduction des risques, les méthodes appropriées de quantification des risques faisant encore l'objet de débats dans l'ensemble du secteur bancaire. La priorité a été donnée au respect du principe de la séparation des fonctions à toutes les étapes du traitement des opérations.

La BERD a revu tous ses systèmes stratégiques et entrepris le remplacement de ses logiciels de back office et de comptabilité générale dans le cadre d'un examen d'ensemble portant à la fois sur les opérations de trésorerie et sur les opérations bancaires.

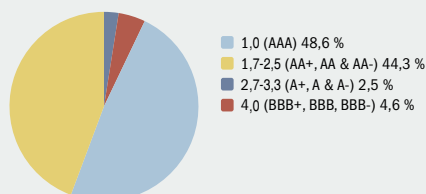
Des rapports sur les risques sont publiés à intervalles réguliers et soumis au Comité d'audit du Conseil, la discussion portant de plus en plus sur les risques opérationnels et les sous-catégories adoptées par la BERD (risques liés aux systèmes, aux transactions,

² Autrement dit, la BERD connaît un risque de 1 sur 100 d'enregistrer des pertes d'au moins 3,3 millions d'euros sur un horizon de 10 jours de bourse par suite de fluctuations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change.

³ La VaR du programme libellé en dollars EU est calculée par un spécialiste extérieur.

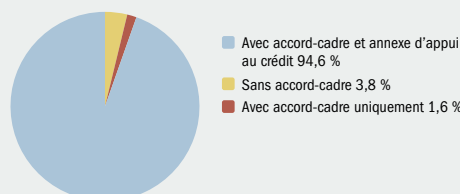
Profil de cote de crédit du portefeuille-titres

31 décembre 2000



Risque des dérivés de gré à gré*

31 décembre 2000



* Les pourcentages correspondent à la valeur brute des cours du marché.

au contrôle opérationnel et aux individus). Les indicateurs de risques opérationnels utilisés pour le contrôle des opérations de trésorerie sont actuellement en cours de révision.

Résultats

Les opérations de trésorerie ont donné de bons résultats en 2000, le rendement après dotation aux provisions atteignant 73,7 millions d'euros (1999 : 54,3 millions d'euros). Cet accroissement s'explique principalement par l'amélioration des marges sur le portefeuille des placements de trésorerie où les actifs financiers faisaient l'objet de spreads exceptionnellement élevés en raison des fortes fluctuations du marché.

Financement

Capital

Au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999, le capital libéré a atteint un total de 5,2 milliards d'euros. Tous les actionnaires, à l'exception de trois, ont maintenant souscrit à l'augmentation du capital et ont déposé les bordereaux de souscription pour 982 300 actions (1999 : 972 200), ce qui porte à plus de 2 millions le nombre d'actions souscrites. Le versement de la troisième tranche de l'augmentation de capital est devenu exigible en avril 2000 et le montant du capital libéré a atteint 3,8 milliards d'euros au total, contre 3,5 milliards à la fin de 1999.

L'encours des arriérés de paiement en espèces et sous forme de billets à ordre se montait au total à 24,6 millions d'euros à la fin de l'exercice (1999 : 31,9 millions), dont environ 17,9 millions d'euros correspondaient à l'augmentation du capital. Il y a un retard dans l'encaissement d'un montant supplémentaire de 5,5 millions d'euros de billets à ordre déposés, dont 3,1 millions d'euros se rapportent à l'augmentation de capital.

Adéquation du capital

Dans l'application de sa stratégie opérationnelle, la BERD utilise son capital conformément à ses statuts et ses normes de politique financiers. La marge de décaissement est le montant des fonds

dont dispose la Banque pour engager de nouveaux prêts, placements et garanties avant d'atteindre la limite 1:1 du ratio d'engagements par rapport à ses fonds propres. Ce ratio 1:1 exige que le montant total de l'encours des prêts, des placements et des garanties de la Banque dans ses opérations ordinaires ne puisse dépasser le montant total du capital souscrit, net d'obligations, des réserves et des excédents.

Conformément aux dispositions de l'Article 5.3 de l'Accord portant création de la BERD, celle-ci a entrepris dans le courant de l'année 2000 une révision de son capital social qui sera menée à bien en 2001. La mesure habituelle de la marge de décaissement a été révisée et complétée par les données fournies par un modèle de calcul des risques propre à la Banque.

Emprunts

La politique de la BERD en matière d'emprunts répond à deux grands principes : d'une part, équilibrer la moyenne d'échéance de ses actifs et de ses passifs afin de minimiser les risques de refinancement et, d'autre part, se procurer au moindre coût les ressources à long terme dont elle a besoin pour ses opérations.

Au 31 décembre 2000, le total des emprunts se chiffrait à 14,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,5 milliard d'euros par rapport à 1999. Dans le cadre de son programme d'emprunts à moyen et à long terme, la Banque a procédé à 38 nouvelles opérations à un taux moyen après swap égal au LIBOR moins 31 points de base. L'encours des emprunts à moyen et à long terme en fin d'exercice avait une durée de vie moyenne de 9,5 ans (1999 : 8,1 ans).

A côté des emprunts à moyen et à long terme, le volume total des emprunts comprend aussi des émissions à court terme classées dans la catégorie des créances sur titres que la Banque utilise pour la gestion des avoirs en espèces.

Dépenses

Le total des frais généraux et de l'amortissement exprimé en livres sterling a atteint 129,5 millions de livres en 2000 ; il s'est donc situé confortablement dans les limites du budget et à un niveau comparable à celui de l'année précédente (1999 : 129,4 millions de livres), ce qui a été possible grâce au maintien de la discipline budgétaire, à une maîtrise efficace des dépenses et à un rigoureux programme de recouvrement des coûts. Exprimé en euros, le total des frais généraux de la BERD, y compris l'amortissement, a atteint 192,1 millions d'euros (1999 : 172,8 millions d'euros).

L'augmentation des dépenses en euros s'explique par le renforcement de la livre sterling par rapport à l'euro dans le courant de l'exercice, le taux de change moyen s'étant situé à 1,64 euro pour une livre sterling en 2000, contre 1,53 en 1999. Le taux moyen effectif pondéré a été inférieur en raison de la politique de la Banque qui consiste à conclure des contrats de change pour minimiser l'effet de tout renforcement de la livre sterling par rapport à l'euro sur les dépenses libellées en livres sterling pour l'essentiel, lorsqu'elles sont converties en euros aux fins de la comptabilité. En conséquence, les dépenses en livres sterling ont été converties à un taux moyen pondéré de 1,52 livre sterling pour un euro pendant l'exercice (1999 : 1,36), ce qui a permis de réduire les coûts de 15 millions d'euros en 2000, contre 20,3 millions d'euros en 1999.

La BERD a également conclu une série de contrats à terme en devises pour se protéger contre le coût des dépenses en livres sterling nécessaires pour couvrir les frais généraux à l'avenir. Des couvertures sont en place pour environ 42 % des dépenses inscrites au budget de 2001. Au 31 décembre 2000, la valeur de ces options sur le marché indiquait un bénéfice de 12,8 millions d'euros (1999 : 24,6 millions d'euros), qu'il a été décidé de reporter pour le comptabiliser dans les dépenses des exercices ultérieurs, conformément à la politique comptable de la Banque.

Provisions

Le niveau des provisions générales de la BERD sur les risques non souverains est fixé en fonction d'une évaluation des risques que le Service de gestion des risques de la Banque effectue à la fin du mois du décaissement. Quand il s'agit de projets souverains, la Banque constitue une provision générale équivalant à 3 % du total de l'encours des décaissements à risque souverain, pour tenir compte du risque et du statut de créancier privilégié que les membres de la Banque lui accordent. La Banque constitue des provisions individualisées lorsque les circonstances l'exigent. Le montant des provisions est fixé en fonction des décaissements à la date à laquelle les comptes sont arrêtés.

La politique de provisionnement de la Banque a entraîné pour l'exercice une dotation aux provisions de 174,3 millions d'euros, c'est-à-dire un montant supérieur de 8 % à celui de 1999, soit 160,9 millions d'euros. Le total des provisions sur les opérations bancaires a atteint 167,2 millions d'euros, contre 166,2 millions d'euros en 1999, tandis que le total des provisions sur les actifs de trésorerie (voir ci-dessous) s'est chiffré à 7,2 millions d'euros (1999 : 5,3 millions d'euros de crédit). Si le total des provisions sur les opérations bancaires s'est situé au même niveau que pendant l'exercice précédent, la part relative des provisions individualisées et des provisions générales a été différente. Les provisions individualisées ont représenté 62 % des provisions sur les opérations bancaires en 2000 (1999 : 86 %), ce qui témoigne de l'amélioration des résultats du portefeuille et du redressement de l'actif. Les provisions générales ont représenté 38 % des provisions sur les opérations bancaires en 2000 (1999 : 14 %) du fait qu'un certain nombre de projets sont passés des provisions générales aux provisions individualisées à la suite de leur restructuration et qu'un certain nombre de projets ont été déclassés dans le portefeuille.

Du fait des dotations auxquelles il a été procédé en 2000, le montant total des provisions au titre des opérations bancaires a atteint 1,2 milliard d'euros, ce qui représente 15,8 % de l'encours du portefeuille de prêts et de participations (1999 : 1,1 milliard d'euros ou 16,2 %).

Le total des provisions au titre des actifs de trésorerie s'est chiffré à 13,2 millions d'euros en fin d'exercice (1999 : 6,3 millions d'euros).

Perspectives pour 2001

La BERD a prévu dans son budget un bénéfice en 2001, mais très inférieur à celui réalisé en 2000. Les résultats de 2001 sont exposés à une incertitude persistante dans l'environnement dans lequel la Banque opère, en raison notamment du ralentissement de l'économie mondiale et du tassement des marchés boursiers.

Rapports et informations supplémentaires

Dans les rapports qu'elle présente et les informations qu'elle publie, la BERD a pour politique d'appliquer les meilleures pratiques en observant les conventions comptables des institutions financières du secteur privé.

Principes de gestion financière et de gestion des risques

Les politiques financières de la Banque reposent sur les principes d'une saine gestion financière, qui sont définis dans l'Accord portant sa création et qui délimitent le cadre à l'intérieur duquel elle doit s'acquitter de son mandat.

Les principes de gestion financière de la Banque doivent lui permettre :

- de garantir sa viabilité financière ;
- d'accumuler des réserves et d'assurer une rentabilité durable ;
- d'orienter toutes ses activités vers le marché et l'obtention de résultats ;
- de travailler sur la base d'un système de gestion globale des risques ;
- de garantir la transparence de ses opérations, de veiller au respect de l'obligation de reddition à tous les niveaux et d'appliquer une gestion efficace.

Les procédures financières de la Banque définissent les indicateurs et les limites applicables aux opérations bancaires et de trésorerie. Ces documents portent notamment sur le provisionnement, les règles de valorisation et de liquidité ainsi que le cadre général de suivi des opérations de trésorerie (*Treasury Authority*). Les dispositions relatives au provisionnement déterminent, pour tous les actifs, les méthodes pour les dotations au titre du risque général et celles au titre des risques individualisés. Les dispositions relatives à la valorisation précisent les critères et les normes applicables aux prêts, aux garanties et aux prises de participations. Les dispositions en matière de liquidité définissent la part des actifs liquides dont la Banque doit disposer. En outre sont arrêtées les conditions d'utilisation du capital, les limites de risques pour le portefeuille des opérations bancaires, les règles de couvertures des risques, celles pour l'évaluation des participations ainsi que les critères de cession et les procédures à appliquer, les conditions des prises fermes, le dispositif de gestion globale des risques et de gestion d'entreprise.

Dans la *Treasury Authority*, le Conseil confie au Vice-Président (Finance) la gestion des opérations de trésorerie de la BERD et définit les limites de risques à appliquer. Le *Credit Process* décrit les modalités d'approbation, de gestion et de suivi des opérations bancaires. Le Comité de la politique financière et des opérations (CPFO) examine le pouvoir de gestion et le Comité d'audit de la Banque étudie le processus d'analyse des opérations de crédit. Les deux documents sont soumis au Conseil pour approbation. Le Service de gestion des risques est dirigé par un membre du Comité exécutif de la Banque ; indépendant des unités opérationnelles, il s'assure de l'identification de tous les risques, leur gestion appropriée et, le cas échéant, leur réduction.

La BERD est exposée au risque de crédit à la fois dans ses opérations bancaires et dans ses opérations de trésorerie. Ce risque survient lorsqu'un emprunteur ou une contrepartie fait défaut ou que la valeur des actifs de la Banque est compromise. La majeure partie de cette exposition est générée par les opérations bancaires. Toutes les transactions sont revues régulièrement pour déterminer rapidement si des modifications doivent être apportées à la cotation des risques et prendre toutes les actions nécessaires pour la maîtrise de ces risques.

Les risques de taux d'intérêt et de changes sont les deux principales composantes du risque de marché de la BERD qui peuvent affecter ses positions de trésorerie. La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques sur ses emplois et ses ressources de trésorerie grâce à une gestion Actif-Passif dynamique et à la gestion de ses positions de change. Le risque à taux est géré en adossant de manière synthétique le profil de taux des actifs et des dettes, principalement grâce aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture. L'exposition aux fluctuations de change et de taux est mesurée par un service indépendant de la Trésorerie qui s'assure du respect des limites autorisées, y compris celles de valeur en risque (*Value-at-Risk*, *VaR*).

Conformément à son objectif de préservation de son capital, en particulier pour sa part investie en titres de placement, la Banque suit la sensibilité aux risques de marché, la *VaR* et des scénarios extrêmes (stress-testing) en référence au LIBOR, taux de référence de ses investissements.¹ La BERD veille tout particulièrement à ce que les risques de marché demeurent nettement inférieurs aux limites fixées, et surveille donc de près les évolutions de la *VaR* et des scénarios extrêmes.

Les risques opérationnels sont tous les risques autres que les risques de crédit et de marché. Ce sont les risques de pertes qui peuvent survenir à la suite d'erreurs ou d'omissions dans le traitement et le règlement des transactions ou dans la comptabilisation des résultats financiers, ou encore à cause de la défaillance des mécanismes de contrôle.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, il y a lieu de citer avant tout les normes élevées d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que le système de contrôle interne et de séparation des tâches/fonctions qui la mettent à l'abri de tout risque opérationnel aux premiers stades de ses opérations. S'y ajoutent :

- le code de conduite de la Banque ;
- des mécanismes de recouvrement des pertes et de planification d'urgence ;
- la politique de la Banque en matière de communication et d'information du public ;
- les principes d'intégrité et de diligence ;
- les règles de prévention de la corruption et du blanchiment d'argent ;
- les dispositions à suivre en cas de fraude ou de suspicion de fraude ;
- la politique de la Banque en matière de gestion interne de l'information ;
- les règles de passation des marchés.

La Banque suit également l'évolution des questions liées à la gestion des risques dans le cadre du Programme pour l'amélioration de la gestion des risques dans les opérations de trésorerie mis en place en 1995. Ce dispositif vise à garantir que les méthodes de gestion des risques de marché, de crédit et opérationnels adoptées par la BERD pour ses opérations de trésorerie correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire. Le Comité d'audit du Conseil d'administration de la Banque fait régulièrement le point des progrès réalisés dans la mesure, le contrôle et la réduction de ces risques.

¹ Une *VaR* nulle, par exemple, dénoterait l'absence de tout risque de change ou l'existence d'un risque de taux d'intérêt sur l'actif de la Banque correspondant exactement à celui qui pèse sur son passif.

Utilisation d'instruments dérivés

La Banque se sert des instruments dérivés essentiellement pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses opérations de trésorerie. Les tendances du marché dont les instruments dérivés sont l'expression sont prises en compte dans les opérations de trésorerie. La Banque utilise aussi des instruments de crédit dérivés au lieu de recourir à des placements dans certains titres pour couvrir certains risques.

Tous les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent des autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs risques sous-jacents, le tout étant soumis aux limites globales de marché et de crédit. De plus, la Banque veille tout particulièrement aux risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple, la volatilité des options, le spread des swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de trésorerie, la Banque a pour principe d'approuver individuellement à l'avance chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises. Des limites individuelles sont attribuées aux contreparties conformément aux directives qui fixent le degré et la durée maximum en fonction de la cote de crédit de chacune.

Normalement, les transactions sur instruments dérivés ne peuvent être passées qu'avec des contreparties ayant la cote la plus élevée. En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés en ayant systématiquement recours à différentes techniques d'amélioration de la qualité de ses créances. Les transactions sur instruments dérivés qui interviennent sur le marché gré à gré font systématiquement l'objet d'accords-cadres prévoyant une compensation lors de la liquidation des positions. La Banque s'est employée à élargir le champ d'application de cette technique en documentant un aussi grand nombre que possible des instruments traités avec une même contrepartie dans le cadre d'un seul accord-cadre inspiré du modèle de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

La BERD a de plus en plus largement recours aux accords de garantie dans le cadre de ses opérations de gré à gré sur instruments dérivés. A la fin de l'exercice, 95 % des risques bruts liés aux opérations de contrepartie sur instruments dérivés faisaient l'objet d'accords de garantie, et des négociations étaient en cours en vue de la signature d'accords avec toutes les autres contreparties à ces opérations.

Gestion de la Banque

La BERD est résolue à continuer à appliquer un système de gestion efficace définissant clairement l'ensemble des responsabilités et des mécanismes de contrôle associés pour garantir que ses activités sont menées de façon transparente et responsable. Ce mode d'organisation repose sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents départements fonctionnels de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin et que le système d'équilibre des pouvoirs fonctionne efficacement.

L'acte constitutif de la BERD est l'Accord portant sa création, qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés par des cadres et des agents.

Le Conseil des gouverneurs, qui représente les 62 actionnaires de la Banque, est investi de tous les pouvoirs. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Conseil d'administration et comités du Conseil

Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration est responsable de la conduite des activités et des politiques de la Banque en général. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Le Conseil d'administration a constitué trois comités pour faciliter ses travaux :

- le Comité d'audit ;
- le Comité du budget et des questions administratives ;
- le Comité de la politique financière et des opérations.

La composition de ces comités en 2000 est donnée à la page 111 du présent rapport.

Le Président et le Comité exécutif

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs ; il est le représentant légal de la Banque et assure la conduite des affaires courantes sous la direction du Conseil d'administration.

Le Comité exécutif, présidé par le Président de la Banque, est composé des membres de la direction générale de la Banque.

Rapports

Les structures institutionnelles de la Banque reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. Dans ses rapports financiers publics, la Banque publie tous les renseignements appropriés sur les résultats de ses activités et les risques auxquels elles sont exposées et applique les meilleures pratiques suivies dans le secteur. Elle présente en outre différents rapports au Conseil d'administration et à ses comités. La direction générale a accès à des informations détaillées pour pouvoir surveiller la mise en œuvre des plans stratégiques et l'exécution des budgets.

Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point pour rémunérer son personnel une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être compétitive pour pouvoir attirer et fidéliser un personnel hautement compétent ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- d'être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter rapidement au marché ;
- de motiver et d'encourager d'excellentes performances.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder le barème des traitements sur les rémunérations versées par les institutions comparables et que les rémunérations seraient fonction des résultats.

Les primes sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Les primes, bien qu'elles représentent un élément important de la rémunération totale, sont limitées à un pourcentage déterminé du traitement de base. En règle générale, elles ne dépassent pas 30 % du traitement de base.

Les membres du Conseil d'administration, le Président et les Vice-Présidents de la BERD ne bénéficient pas des primes. Le Conseil des gouverneurs détermine la rémunération des administrateurs et du Président, et le Conseil d'administration détermine celle des Vice-Présidents.

Comptes annuels

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2000	Note	31 décembre 2000 En milliers d'euros	31 décembre 1999 En milliers d'euros
Intérêts et produits assimilés			
Prêts		410 190	297 073
Titres à revenu fixe et autres		581 345	368 377
Intérêts et charges assimilées		(718 223)	(478 885)
Produit net d'intérêt		273 312	186 565
Produit des titres de participation		28 081	13 899
Commissions nettes perçues	4	29 379	25 847
Opérations financières			
Gain net sur cession de titres de participation		166 770	128 530
Gain net sur opérations sur titres et opérations de change	5	21 685	21 584
Produit d'exploitation		519 227	376 425
Frais généraux	6	(179 002)	(159 685)
Dotations aux amortissements	12	(13 099)	(13 162)
Résultat brut d'exploitation		327 126	203 578
Dotations aux provisions	7	(174 334)	(160 911)
Bénéfice de l'exercice		152 792	42 667

Bilan

Au 31 décembre 2000	Note	En milliers d'euros	31 décembre 2000 En milliers d'euros	En milliers d'euros	31 décembre 1999 En milliers d'euros
Actif					
Créances et opérations sur titres					
Créances sur les établissements de crédit		5 344 328		2 773 490	
Portefeuille-titres	8	7 075 502		7 865 490	
			12 419 830		10 638 980
Autres actifs	9		763 762		994 620
Prêts et titres de participation					
Prêts	10	4 940 425		4 756 369	
Titres de participation	10	1 386 372		1 238 960	
			6 326 797		5 995 329
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	12		38 894		41 009
Capital libéré à recevoir	15		1 740 817		1 924 695
Total de l'actif			21 290 010		19 594 633
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les établissements de crédit		455 745		743 657	
Dettes représentées par un titre	13	13 621 661		11 818 129	
			14 077 406		12 561 786
Autres passifs	14		1 960 609		1 961 040
Capital souscrit	15	19 742 750		19 640 750	
Capital sujet à appel		(14 556 615)		(14 477 645)	
Capital libéré			5 186 135		5 163 105
Réserves et bénéfice de l'exercice			65 860		(91 298)
Capitaux propres			5 251 995		5 071 807
Total du passif et des capitaux propres			21 290 010		19 594 633
Instruments hors bilan					
Lignes de crédit non utilisées	11		4 655 228		3 880 872

Variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2000	Capital souscrit En milliers d'euros	Capital non appelé En milliers d'euros	Réserve de conversion En milliers d'euros	Réserve générale En milliers d'euros	Réserve spéciale En milliers d'euros	Réserves cumulées En milliers d'euros	(Perte)/ bénéfice de l'exercice En milliers d'euros	Réserves et bénéfice de l'exercice En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
Au 31 décembre 1998	19 290 750	(14 206 395)	57 854	24 366	96 383	(60 412)	(256 146)	(137 955)	4 946 400
Différences de taux de change sur la conversion des souscriptions reçues	-	-	(895)	-	-	-	-	(895)	(895)
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	4 885	-	-	-	4 885	4 885
Commissions désignées pour l'exercice précédent	-	-	-	-	19 327	(19 327)	-	-	-
(Perte) reportée de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(261 233)	261 233	-	-
Transfert de réserves à la suite de l'ajustement de la retraite	-	-	-	-	-	5 087	(5 087)	-	-
Augmentation du capital	350 000	(271 250)	-	-	-	-	-	-	78 750
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	-	42 667	42 667	42 667
Au 31 décembre 1999	19 640 750	(14 477 645)	56 959	29 251	115 710	(335 885)	42 667	(91 298)	5 071 807
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	4 366	-	-	-	4 366	4 366
Commissions désignées pour l'exercice précédent	-	-	-	-	9 848	(9 848)	-	-	-
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	42 667	(42 667)	-	-
Augmentation du capital	102 000	(78 970)	-	-	-	-	-	-	23 030
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	-	152 792	152 792	152 792
Au 31 décembre 2000	19 742 750	(14 556 615)	56 959	33 617	125 558	(303 066)	152 792	65 860	5 251 995

La réserve de conversion représente les différences de taux de change résultant de la conversion des souscriptions reçues dans des monnaies autres que l'euro. La Banque a pour politique de conclure des contrats de change à terme pour fixer la valeur en euros des futures souscriptions au capital libellées en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais. Les différences entre les montants en euros obtenus au moyen de ces contrats et calculés sur la base des taux de change fixes sont imputées à la réserve de conversion.

La réserve générale représente l'impôt interne payé conformément à l'Article 53 de l'Accord, qui stipule que les administrateurs, administrateurs suppléants, fonctionnaires et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne prélevé par la Banque sur les traitements et émoluments payés par cette dernière. Aux termes de l'Accord, le prélèvement dudit impôt interne est effectué au bénéfice de la Banque. L'Article 53 de l'Accord, complété par l'Article 16 de l'Accord de siège, prévoit que les traitements et émoluments versés par la Banque sont exonérés de tout impôt sur le revenu au Royaume-Uni.

Conformément à l'Accord, la Banque s'est dotée d'une réserve spéciale pour lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Ladite réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, par affectation de 100 % des commissions désignées à cet effet reçues par la Banque au titre de prêts, garanties sur prêts et garanties d'émission de titres. La réserve spéciale sera ainsi dotée jusqu'à concurrence du niveau que le Conseil d'administration jugera suffisant. Conformément à l'Accord, il est proposé qu'un montant égal à 11,0 millions d'euros (1999 : 9,8 millions d'euros), qui représente les commissions désignées perçues durant l'exercice clos le 31 décembre 2000, soit ajouté en 2001 au bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et affecté à la réserve spéciale.

La réserve reportée d'exercices antérieurs représente les pertes cumulées après affectation à la réserve spéciale des commissions désignées à cet effet.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2000	31 décembre 2000		31 décembre 1999	
	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	152 792		42 667	
Ajustements pour :				
Dotation aux provisions	174 334		160 911	
Dotation aux amortissements	13 099		13 162	
(Gains) réalisés sur titres de participation	(166 770)		(128 530)	
Impôt interne	4 366		4 885	
(Bénéfices) latents sur portefeuille de transactions	(2 389)		(3 172)	
(Gains) réalisés sur portefeuille d'investissements	(1 829)		(2 764)	
Variations des taux de change sur les provisions	37 562		59 658	
Bénéfice d'exploitation avant évolution des actifs d'exploitation	211 165		146 817	
Diminution/(augmentation) des actifs d'exploitation :				
Intérêts à recevoir et charges constatées d'avance	8 033		(137 778)	
Diminution nette des éléments du portefeuille de marché à marché	41 251		303 129	
Augmentation des passifs d'exploitation :				
Intérêts et charges à payer	130 649		298 588	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		391 098		610 756
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Produit du remboursement de prêts	1 410 119		1 427 841	
Créances nettes sur les établissements de crédit	(21 197)		1 128 166	
Produit de la cession de titres de participation	253 175		259 012	
Produit de la vente de titres de placement	3 129 471		1 958 576	
Achats de titres de placement	(2 244 432)		(4 604 509)	
Avances de fonds pour prêts et titres de participation	(2 190 162)		(2 740 571)	
Acquisition de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	(10 984)		(10 849)	
Flux de trésorerie nets fournis/(utilisés) dans les activités de placement		325 990		(2 582 334)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Fraction reçue du capital	206 907		153 140	
Réserve de conversion	-		(895)	
Emissions d'emprunts représentés par des titres	4 721 974		4 871 412	
Remboursement d'emprunts représentés par des titres	(2 910 913)		(2 284 950)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		2 017 968		2 738 707
Augmentation nette des disponibilités		2 735 056		767 129
Disponibilités en début d'exercice		2 132 329		1 365 200
Disponibilités au 31 décembre¹		4 867 385		2 132 329
¹ Les disponibilités se composent des créances et dettes ci-après, qui arrivent à échéance dans moins de trois mois :				
		2000		1999
		En milliers d'euros		En milliers d'euros
Créances sur les établissements de crédit		5 182 779		2 710 356
Dettes envers les établissements de crédit		(315 394)		(578 027)
Disponibilités au 31 décembre		4 867 385		2 132 329

Note : Le bénéfice d'exploitation comprend 28,1 millions d'euros de dividendes (1999 : 13,9 millions d'euros).

Annexe aux comptes annuels

1. Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 ("l'Accord"). Au 31 décembre 2000, 59 pays, ainsi que la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement, étaient actionnaires de la Banque.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque ainsi que de ses fonctionnaires et employés au Royaume-Uni sont définis dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque ("l'Accord de siège"). L'Accord de siège a été signé à Londres à la date de démarrage des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2. Principes comptables retenus

i Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon les règles comptables de la Banque, qui sont conformes aux normes comptables internationales (IAS) et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Le bilan de la Banque est présenté selon la convention du coût historique, à l'exception des opérations sur titres et instruments dérivés connexes, qui sont comptabilisées aux prix du marché, et les biens en pleine propriété, qui sont comptabilisés au juste prix du marché. Les actifs et passifs sont inscrits au bilan à la date de réalisation des risques ou rémunérations correspondants.

ii Monnaies

Conformément à l'Article 35 de l'Accord, la Banque utilise l'unité monétaire européenne (euro) comme unité de référence pour l'établissement des comptes annuels. A la suite du remplacement de l'écu par l'euro, le 1er janvier 1999, l'unité utilisée pour établir les comptes annuels est l'euro.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur au 31 décembre 2000. Les comptes non monétaires sont exprimés en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes de recettes et de dépenses sont convertis en euros au taux en vigueur à la fin du mois correspondant, sauf pour les dépenses en livres sterling qui sont couvertes et converties au taux de couverture moyen pondéré.

Les gains et pertes de change ainsi que les frais afférents aux contrats conclus pour couvrir certaines recettes ou dépenses et les opérations à terme envisagées sont reportés et inscrits aux postes "Autres actifs" ou "Autres passifs" jusqu'à la date de ces opérations, après quoi ils servent à déterminer lesdites recettes et dépenses. Tous les autres gains et pertes de change résultant d'opérations de couverture sont inscrits au compte de résultat pour la période pendant laquelle se sont produites les différences de change sur les postes visés par ces opérations. Les frais afférents à ces contrats, qui ne sont plus imputés aux opérations de couverture, sont portés au compte de résultat.

iii Capital souscrit

Aux termes de l'Accord, le capital souscrit par les membres doit être réglé en euros, en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais. Les montants du capital souscrit en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais sont réglés à des taux de change fixes, définis à l'Article 6.3 de l'Accord.

Les billets à ordre libellés en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais non payés à la date du bilan sont convertis en euros sur la base des taux de change en vigueur au 31 décembre 2000, conformément à la politique de la Banque en la matière, telle qu'indiquée au point ii) ci-dessus. Les différences entre les montants en euros ainsi calculés et ceux calculés par application des taux de change fixes sont portées au poste "Autres actifs" ou "Autres passifs", selon le cas.

iv Portefeuille-titres

Les titres détenus à des fins d'investissement à long terme ou jusqu'à la date d'échéance sont comptabilisés au coût d'acquisition corrigé de l'amortissement de la prime ou décote constatée à l'acquisition, minoré en cas de provisionnement, lequel est imputé au poste "Intérêts". Les titres détenus aux fins d'autres opérations sont évalués à leur valeur de marché et les gains et pertes correspondants sont immédiatement inscrits au compte de résultat et imputés, de même que les intérêts et frais financiers afférents à ces titres, au poste "Gain net sur opérations sur titres et opérations de change".

v Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au coût d'acquisition minoré des provisions éventuelles.

Les titres de participation sur lesquels la Banque a une option avec des contreparties solvables pour amortir sa participation sous forme d'intérêts sont assimilés, du point de vue des risques, à des titres de créance et sont par conséquent considérés et comptabilisés comme des prêts. Les dividendes perçus sur des titres de participation (comptabilisés comme des prêts) ne sont pas considérés comme des recettes mais reportés jusqu'à la cession des titres, après quoi ils sont soustraits du produit de la cession.

La Banque a examiné tant la Norme 28 que la Directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers en ce qui concerne ses titres de participation. Lorsque la Banque détient 20 % ou plus du capital d'une société dans laquelle elle a une participation, elle n'exerce pas, en principe, d'influence notable. Etant donné que la Banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, toutes les prises de participation, y compris dans des sociétés affiliées, sont comptabilisées au prix d'acquisition, avec indication de leur valeur comptable et de leur incidence sur le compte de résultat si les principes comptables applicables aux participations l'avaient été lorsque ces participations dépassent 20 % du capital social. On trouvera à la note 10 des indications et des renseignements plus détaillés sur les titres de participation qui représentent plus de 20 % du capital social de la compagnie considérée et dont le coût historique, diminué des provisions individualisées, excède 10 millions d'euros.

vi Provisions pour dépréciation et risques généraux de portefeuille

Les provisions se subdivisent en provisions individualisées ou provisions générales, définies comme suit :

Des provisions individualisées sont constituées sur les prêts et avances en fonction d'une estimation prudente de la fraction du solde restant dû dont le recouvrement est incertain. Pour les titres de participation, les provisions individualisées qui sont constituées correspondent à une évaluation de toute dépréciation durable.

Les dotations générales se fondent sur l'évaluation des risques sur les actifs non souverains à la fin du mois du décaissement. Pour tous les actifs souverains, une provision de 3 % est effectuée, laquelle tient compte du statut de créancier privilégié accordé à la Banque. Ces provisions générales de même que les dotations individualisées apparaissent à l'actif en déduction au poste "Prêts et titres de participation". Les provisions sur garanties sont constituées en cas de besoin selon une méthodologie comparable à celle appliquée aux dotations générales sur actifs non souverains ; elles figurent au poste "Autres passifs".

Des provisions générales sur les avoirs de trésorerie sont constituées en fonction des risques, sans faire de distinction entre les actifs souverains et ceux non souverains ; elles sont déduites du poste "Portefeuille-titres".

Les dotations aux provisions et reprises de provisions sont imputées au compte de résultat. La note 7 décrit plus en détail les dotations de la Banque aux provisions. Le principal d'un prêt jugé irrécouvrable ou d'un titre de participation impossible à récupérer est annulé par imputation sur les provisions correspondantes. Les montants recouverts après avoir été annulés sont crédités au compte de résultat.

vii Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, technologie et matériel de bureau sont enregistrés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement en comparant le coût des différents éléments à leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Pleine propriété : néant

Agencements concernant des baux

dont l'échéance est de moins de 50 ans : terme non échu

Matériel technique et de bureau : 1 an

viii Comptabilité des contrats de location

Lorsque la Banque loue du matériel en assumant presque tous les avantages et les risques comme si elle en était propriétaire, les contrats sont classés comme des contrats de location-acquisition. Les biens sont considérés comme ayant été achetés directement pour un montant équivalant à la valeur estimative du prix de leur location pendant la durée du contrat. Le coût de leur location est inscrit au passif, et les intérêts correspondants au compte de résultat pendant la durée du contrat. Le matériel acheté par des contrats de location-acquisition de cette nature est capitalisé et amorti de la manière indiquée à la section vii) ci-dessus.

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense encourue pendant l'exercice où intervient la résiliation.

ix Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés sur la base de l'exercice. Lorsque des prêts faisant l'objet d'un accord avec la Banque prévoient que les intérêts et commissions doivent être différés ou capitalisés, les produits peuvent néanmoins être comptabilisés à la date où ils sont reçus, selon les résultats du projet correspondant. La Banque ne comptabilise pas en produits les revenus de prêts dont le recouvrement est incertain ou dont des échéances d'intérêt ou de principal sont impayées depuis plus de 180 jours dans le cas de prêts au secteur public ou depuis plus de 60 jours dans le cas de prêts au secteur privé. Les intérêts de ces prêts considérés comme non productifs ne sont enregistrés dans les produits qu'à l'encaissement.

Les commissions d'ouverture sont comptabilisées dans les produits à la date d'entrée en vigueur du prêt. Les commissions d'engagement et commissions au titre de services fournis sur une période déterminée sont comptabilisées dans les produits sur la durée de l'engagement ou des prestations fournies à compter de la date d'entrée en vigueur du prêt. Les autres commissions sont comptabilisées à la date d'encaissement. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés.

Les dividendes sont comptabilisés dans les produits à la date où ils sont reçus.

x Plan de retraite du personnel

La Banque propose à quasiment tout son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le régime de retraite à cotisations déterminées, la Banque et ses employés se partagent également les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire au moment de la retraite. Le régime de retraite à prestations déterminées est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie. Toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent sont tenus par la Banque

dans des comptes distincts de tous les autres actifs et peuvent être utilisés uniquement pour verser les prestations prévues par les régimes de retraite. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de résultat et versées au dépositaire des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations déterminées comprennent les pertes et les excédents actuariels, les coûts de prestations et autres ajustements actuariels, tels que déterminés sur les conseils d'actuaire indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif si elle est supérieure. Les actuaires conseillent aussi la Banque au sujet des cotisations indispensables à verser au dépositaire des avoirs du plan de retraite au titre du régime des retraites.

xi Fiscalité

Conformément à l'Article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens et services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

xii Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles considérées comme faisant partie des frais de premier établissement de la Banque sont comptabilisées dans le compte de résultat selon un mode linéaire et sur la même durée que celle retenue pour les besoins de l'amortissement des dites immobilisations. Les autres subventions sont comptabilisées de manière symétrique aux charges concernées sur l'exercice au cours duquel celles-ci sont encourues. Le solde des subventions reçues ou à recevoir non porté au compte de résultat est comptabilisé au bilan comme produit constaté d'avance au poste "Autres passifs".

xiii Instruments dérivés

Dans le cadre de ses activités courantes, la Banque conclut des contrats sur instruments dérivés, dont des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, des contrats à terme, des options et des contrats de change à terme. Ces instruments permettent à la Banque de couvrir les risques de taux d'intérêt et de change afférents à ses actifs et passifs et à ses futurs flux de trésorerie en devises ainsi que de tenir compte du sentiment du marché dans les opérations de placement du Département de la Trésorerie. La Banque, agissant comme intermédiaire, fournit également de tels instruments à ses clients, en se couvrant contre les risques y relatifs au moyen d'opérations compensées avec des tierces parties. Les opérations sur instruments dérivés apparaissant dans les comptes comme opérations de couverture doivent éliminer ou réduire considérablement les risques de perte sur la position couverte, être d'emblée conçues comme des opérations de couverture et demeurer en vigueur pendant toute la durée de la couverture. Les gains et pertes liés à des instruments de couverture sont comptabilisés comme ceux liés aux positions couvertes. Les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de trésorerie de la Banque sont comptabilisés à leur valeur de marché et les gains et pertes y relatifs sont immédiatement inscrits au compte de résultat, au poste "Gain net sur opérations sur titres et opérations de change".

3. Information sectorielle

Secteurs d'activité

A des fins de gestion, les activités de la Banque se composent essentiellement d'opérations bancaires et d'opérations de trésorerie. Les opérations bancaires correspondent aux investissements dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant des principes de bonne gestion

bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participation et des garanties. Les opérations de trésorerie consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques liés aux taux de change et, enfin, à aider les clients dans la gestion de l'actif et du passif.

Présentation comptable primaire – Opérations :

	Opérations bancaires 2000 En milliers d'euros	Opérations de trésorerie 2000 En milliers d'euros	Total 2000 En milliers d'euros	Opérations bancaires 1999 En milliers d'euros	Opérations de trésorerie 1999 En milliers d'euros	Total 1999 En milliers d'euros
Intérêts	415 805	575 730	991 535	298 302	367 148	665 450
Autres bénéfices	224 230	21 685	245 915	168 276	21 584	189 860
Total des recettes sectorielles	640 035	597 415	1 237 450	466 578	388 732	855 310
Moins intérêts et charges assimilées	(350 948)	(516 088)	(867 036)	(240 009)	(335 740)	(575 749)
Affectation des intérêts du capital	133 932	14 881	148 813	87 178	9 686	96 864
Moins frais généraux	(164 861)	(14 141)	(179 002)	(147 309)	(12 376)	(159 685)
Moins dotation aux amortissements	(11 855)	(1 244)	(13 099)	(11 859)	(1 303)	(13 162)
Résultat sectoriel avant provisions	246 303	80 823	327 126	154 579	48 999	203 578
Provisions	(167 177)	(7 157)	(174 334)	(166 184)	5 273	(160 911)
Bénéfice/(perte) net après provisions	79 126	73 666	152 792	(11 605)	54 272	42 667
Actif sectoriel	6 591 157	12 958 036	19 549 193	6 220 733	11 449 205	17 669 938
Capital libéré à recevoir			1 740 817			1 924 695
Total de l'actif			21 290 010			19 594 633
Passif sectoriel	6 591 157	12 958 036	19 549 193	6 220 733	11 449 205	17 669 938
Capitaux propres à recevoir			1 740 817			1 924 695
Total du passif			21 290 010			19 594 633
Dépenses en capital	9 940	1 044	10 984	9 775	1 074	10 849

Les intérêts sectoriels et charges assimilées ainsi que les intérêts du capital s'élevaient au total à 718,2 millions d'euros (1999 : 478,9 millions d'euros) et constituent le poste "Intérêts et charges assimilées" du compte de résultat de la Banque.

Présentation comptable secondaire – Répartition géographique :

Les activités bancaires dans les pays d'opérations sont réparties entre trois régions à des fins de gestion interne.

	Produit sectoriel 2000 En milliers d'euros	Produit sectoriel 1999 En milliers d'euros	Actif sectoriel 2000 En milliers d'euros	Actif sectoriel 1999 En milliers d'euros
Pays aux stades avancés de la transition ¹	235 207	217 936	2 869 969	2 746 986
Pays aux premiers stades/aux stades intermédiaires de la transition ²	285 081	154 176	2 637 139	2 319 480
Fédération de Russie	119 747	94 466	1 084 049	1 154 267
Total	640 035	466 578	6 591 157	6 220 733

La répartition géographique des opérations bancaires est indiquée ci-dessus. Une analyse géographique des opérations de trésorerie n'est pas jugée utile en raison de l'emploi d'instruments dérivés dans lesquels les devises utilisées et le lieu d'implantation des recettes sont autres que ceux de l'actif initial. Prises ensemble, les recettes selon leur répartition géographique et les recettes provenant des opérations de trésorerie représentent un total de 1,2 milliard d'euros pour les recettes sectorielles.

¹ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

² Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Ouzbékistan, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

4. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2000 En milliers d'euros	1999 En milliers d'euros
Commissions d'engagement	11 669	10 906
Commissions d'ouverture	9 685	8 959
Commissions de gestion	3 434	3 489
Commissions sur crédits commerciaux	2 496	1 048
Autres commissions	2 095	1 445
Commissions nettes perçues	29 379	25 847

5. Gain net sur opérations sur titres et opérations de change

	2000 En milliers d'euros	1999 En milliers d'euros
Portefeuille de titres d'investissement	749	2 764
Portefeuille d'opérations sur titres	22 925	25 440
Opérations de change	(1 989)	(6 620)
Gain net sur opérations sur titres et opérations de change	21 685	21 584

Le gain net des opérations sur titres représente soit, dans le cas du portefeuille de titres d'investissement, le gain réalisé sur la cession de ces titres, soit, dans le cas du portefeuille d'opérations sur titres, les gains ou pertes nets réalisés ou latents et les intérêts et frais financiers correspondants.

6. Frais généraux

	2000 En milliers d'euros	1999 En milliers d'euros
Dépenses de personnel ¹	111 183	95 954
Frais généraux nets des subventions gouvernementales ²	67 819	63 731
Frais généraux³	179 002	159 685

La politique suivie par la Banque consiste à conclure des contrats sur taux de change afin de minimiser l'effet du renforcement de la livre sterling par rapport à l'euro sur les dépenses essentiellement encourues en livres sterling, lorsqu'elles sont converties en euros pour la présentation des rapports. Cela a eu pour effet de réduire de 15,0 millions d'euros le niveau des frais généraux en 2000 (1999 : 20,3 millions d'euros). La Banque a aussi conclu une série de contrats d'opérations de change à terme pour couvrir le coût des ressources en livres sterling nécessaires pour financer les frais généraux à venir. Des couvertures sont en place pour environ 42 % des dépenses estimatives de 2001. Au 31 décembre 2000, la valeur boursière de ces opérations faisait apparaître un gain de 12,8 millions d'euros, montant qui, conformément aux règles comptables de la Banque, a été différé et sera constaté au titre des exercices suivants.

¹ Pour l'exercice, l'effectif moyen correspondant à la rubrique des dépenses de personnel était de 848 fonctionnaires permanents (1999 : 836), 64 agents contractuels, dont 38 agents sous contrat spécial et 26 stagiaires ou temporaires, 232 agents recrutés localement par les bureaux résidents, et le personnel du Conseil d'administration, soit 76 personnes. Sur ces effectifs, 39 postes ont été financés sur des comptes extérieurs.

Les effectifs au 31 décembre 2000 comptaient : 862 fonctionnaires permanents (1999 : 833), 56 agents contractuels, dont 28 agents sous contrat spécial et 28 stagiaires ou temporaires, 238 agents engagés localement par les bureaux résidents, et le personnel du Conseil d'administration, soit 75 personnes. Sur ces effectifs, 39 postes ont été financés sur des comptes extérieurs.

En outre, le bureau des projets a recruté 206 personnes (1999 : 207) pour des projets dans la Fédération de Russie au titre des fonds russes de capital-risque et du Fonds pour les petites entreprises de Russie.

² Des subventions gouvernementales d'un montant de 2,1 millions d'euros (1999 : 2,1 millions d'euros) ont été portées au compte de résultat au titre de l'exercice.

³ Le total des frais généraux en livres sterling s'est élevé à 119,3 millions de livres (1999 : 118,9 millions de livres).

7. Provisions pour dépréciation et risques généraux de portefeuille

Charges au compte de résultat	Prêts En milliers d'euros	Participations En milliers d'euros	Total des prêts et participations En milliers d'euros	Garanties et autres En milliers d'euros	Provisions de trésorerie En milliers d'euros	Total 2000 En milliers d'euros	Total 1999 En milliers d'euros
Dotations aux provisions pour l'exercice :							
Provisions générales sur							
Décassements non remboursés	78 537	140 878	219 415	2 033	7 157	228 605	10 186
Engagements non décaissés	(29 742)	(54 293)	(84 035)	(6 013)	–	(90 048)	(14 748)
Garanties	–	–	–	14 305	–	14 305	4 481
Provisions générales pour risque souverain	1 866	–	1 866	–	–	1 866	14 128
Provisions individualisées	21 171	80 396	101 567	1 612	–	103 179	142 052
Risques de portefeuille	(65 302)	(15 218)	(80 520)	(3 053)	–	(85 573)	4 812
Exercice clos le 31 décembre 2000	6 530	151 763	158 293	8 884	7 157	174 334	
Exercice clos le 31 décembre 1999	47 356	111 720	159 076	7 108	(5 273)		160 911

Etat des variations des provisions	Prêts En milliers d'euros	Participations En milliers d'euros	Total des prêts et participations En milliers d'euros	Garanties et autres En milliers d'euros	Provisions de trésorerie En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
Au 1er janvier 2000	666 942	446 874	1 113 816	10 957	6 320	1 131 093
Dotations aux provisions	6 530	151 763	158 293	8 884	7 157	174 334
Ajustements de change	39 322	–	39 322	(1 475)	(285)	37 562
Reprises de provisions pour prêts passés par pertes et profits	(112 719)	(18 177)	(130 896)	–	–	(130 896)
Au 31 décembre 2000	600 075	580 460	1 180 535	18 366	13 192	1 212 093

Analyse :

Provisions générales sur décaissements	194 039	282 381	476 420	4 061	13 192	493 673
Provisions générales pour risque souverain	68 121	–	68 121	–	–	68 121
Provisions individualisées	337 915	298 079	635 994	–	–	635 994
Provisions pour pertes déduites des actifs	600 075	580 460	1 180 535	4 061	13 192	1 197 788
Provisions pour pertes déduites des autres passifs	–	–	–	14 305	–	14 305
Au 31 décembre 2000	600 075	580 460	1 180 535	18 366	13 192	1 212 093

Pendant l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2000, la Banque a perfectionné sa méthodologie en matière de dotations aux provisions générales en tenant compte de l'expérience acquise dans les opérations en cours et de l'évolution des pratiques commerciales dans le secteur bancaire. Lorsque cette méthodologie améliorée a été appliquée pour la première fois, l'écart entre le total des provisions générales par rapport à celles calculées selon la méthodologie précédente était minime. Comme indiqué dans la note 2 vi), les provisions générales au 31 décembre 2000 sont désormais calculées à partir des actifs décaissés sur la base de l'évaluation des risques pour les actifs à risque non souverain et sur une base de 3 % pour les actifs à risque souverain.

Les provisions pour risques généraux de portefeuille, que la Banque comptabilisait dans les autres passifs lors des exercices précédents et qui comprenaient les provisions générales sur les engagements et sur les risques de portefeuille, ont été prises en compte dans cette nouvelle manière de calculer les dotations aux provisions générales sous forme de déduction de la valeur comptable des actifs correspondants.

8. Portefeuille-titres

Répartition par émetteur	Valeur comptable 2000 En milliers d'euros	Valeur comptable 1999 En milliers d'euros
Etats	701 060	618 693
Organismes publics	904 537	1 042 636
Autres emprunteurs	5 469 905	6 204 161
Au 31 décembre	7 075 502	7 865 490
Répartition par portefeuille		
Portefeuille de titres de participation	5 208 121	6 093 159
Portefeuille d'opérations sur titres		
Fonds sous gestion interne	1 190 365	1 160 547
Fonds sous gestion externe	625 440	571 476
	1 815 805	1 732 023
Portefeuille bancaire	51 576	40 308
Au 31 décembre	7 075 502	7 865 490

9. Autres actifs

	2000 En milliers d'euros	1999 En milliers d'euros
Intérêts à recevoir	382 853	414 501
Sommes à recevoir rattachées à la trésorerie	290 964	502 710
Divers	89 855	77 409
Au 31 décembre	763 672	994 620

10. Prêts et titres de participation

Décassements non remboursés	Prêts En milliers d'euros	Participations En milliers d'euros	Total des prêts et participations En milliers d'euros
Au 1er janvier 2000	5 328 267	1 616 323	6 944 590
Décassements	1 480 940	455 091	1 936 031
Remboursements, remboursements anticipés et cessions à prix coûtant	(1 410 119)	(86 405)	(1 496 524)
Fluctuations de change	254 131	-	254 131
Passation par profits et pertes	(112 719)	(18 177)	(130 896)
Au 31 décembre 2000	5 540 500	1 966 832	7 507 332
Provisions au 31 décembre 2000	(600 075)	(580 460)	(1 180 535)
Total net des provisions au 31 décembre 2000	4 940 425	1 386 372	6 326 797
Total net des provisions au 31 décembre 1999	4 756 369	1 238 960	5 995 329

Au 31 décembre 2000, la Banque avait 26 prêts non productifs d'une valeur de 363,8 millions d'euros (1999 : 26 prêts d'une valeur de 452,7 millions d'euros) en raison d'arriérés de paiement d'intérêts et de principal. Des provisions individualisées de 278,9 millions d'euros (1999 : 314,2 millions) ont été constituées au titre de ces prêts.

La Banque n'ayant pas de filiales, elle n'établit pas de comptes annuels consolidés. Tous les titres de participation sont inscrits au coût d'acquisition minoré de la diminution permanente de valeur. Si la Banque devait comptabiliser tous les investissements dans lesquels sa participation représente 20 % ou plus du capital social, dont la valeur comptable indiquée dans le bilan des titres de participation au 31 décembre 2000 était de l'ordre de 585,0 millions d'euros, l'augmentation nette du compte de résultat qui en résulterait serait un bénéfice d'environ 17,2 millions d'euros. Cela représente la part de la Banque dans les gains ou pertes nets des compagnies dans lesquelles elle détient une participation, tels qu'ils ressortent des comptes annuels audités les plus récents. En raison de la difficulté d'obtenir rapidement des comptes annuels audités qui aient été établis par toutes les compagnies dans lesquelles la Banque détient une participation conformément aux normes comptables internationales (IAS), ces chiffres se fondent sur les gains et les pertes enregistrés pendant la dernière période de 12 mois pour laquelle ces renseignements sont disponibles.

On trouvera ci-après la liste des sociétés dans lesquelles la participation de la Banque représentait plus de 20 % du capital social au 31 décembre 2000 et dans lesquelles l'investissement total de la Banque, diminué des provisions individualisées, dépassait 10,0 millions d'euros. En principe, la Banque ne prend une participation importante qu'en prévision d'une participation extérieure à venir dans tous les cas où elle est possible.

	% de participation
Fonds pour la mer Noire	32
Banque de Budapest	34
Complexe industriel Cargill	33
Danone – Ciastka	25
East Europe Food Fund	21
Lafarge – Roumanie	38
Lafarge – Kujawy et RMC	22
Lagarge – Malogoszcz et Wierzbica	22
Polish Private Equity Fund	33

11. Analyse des activités d'exploitation

Répartition par pays	Actifs d'exploitation 2000 En milliers d'euros	Actifs d'exploitation 1999 En milliers d'euros	Lignes de crédit non utilisées 2000 En milliers d'euros	Lignes de crédit non utilisées 1999 En milliers d'euros
Albanie	31 924	27 813	46 926	51 780
Arménie	74 666	53 497	29 724	9 581
Azerbaïdjan	204 204	177 144	90 171	69 335
Bélarus	87 903	110 467	7 365	16 049
Bosnie-Herzégovine	57 133	35 218	79 903	44 177
Bulgarie	305 924	237 604	57 670	43 211
Croatie	336 318	275 975	232 733	187 612
ERY de Macédoine	94 377	74 278	88 122	66 988
Estonie	199 082	204 925	40 760	27 650
Fédération de Russie	1 494 710	1 619 082	732 937	595 887
Géorgie	89 481	53 541	85 502	110 926
Hongrie	489 086	486 828	108 158	118 935
Kazakhstan	233 800	161 072	324 552	304 070
Kirghizistan	109 782	101 723	25 778	36 764
Lettonie	95 534	105 123	68 576	82 212
Lituanie	250 858	187 581	54 531	24 597
Moldova	75 109	72 884	69 229	40 784
Ouzbékistan	255 443	220 392	217 526	227 539
Pologne	863 884	741 775	526 418	332 832
République slovaque	206 613	253 505	35 628	39 550
République tchèque	294 691	277 548	141 801	115 159
Roumanie	880 414	794 627	339 971	369 635
Slovénie	200 879	184 266	22 322	36 267
Tadjikistan	10 972	8 655	2 786	5 126
Turkménistan	40 473	31 272	111 467	117 996
Ukraine	336 531	310 203	629 728	459 885
Opérations régionales	243 192	179 870	484 944	346 325
Au 31 décembre	7 562 983	6 986 868	4 655 228	3 880 872

Répartition par instrument

Prêts	5 540 500	5 328 267	3 527 185	2 961 410
Participations ordinaires	1 966 832	1 616 323	806 876	731 080
Portefeuille-titres	55 651	42 278	-	-
Garanties	-	-	321 167	188 382
Au 31 décembre	7 562 983	6 986 868	4 655 228	3 880 872

Répartition par secteur

Commerce et tourisme	222 636	291 964	72 016	78 240
Services sociaux et communautaires	122 133	136 908	126 859	113 501
Energie/production d'électricité	847 324	568 345	1 393 283	1 061 068
Industries extractives	506 013	607 385	263 123	174 201
Finances	2 330 210	2 292 162	1 166 492	1 124 407
Industries manufacturières	1 807 801	1 439 086	596 054	527 541
Industries primaires	111 902	109 458	106 053	16 713
Télécommunications	709 042	702 812	210 735	230 584
Transports et construction	905 922	838 748	720 613	554 617
Au 31 décembre	7 562 983	6 986 868	4 655 228	3 880 872

Note : L'expression "actifs d'exploitation" remplace "décaissements non remboursés" et désigne les actifs avant dotation aux provisions tandis que l'expression "lignes de crédit non utilisées" remplace "montants engagés et non décaissés".

12. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers En milliers d'euros	Technologie et matériel de bureau En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
<i>Coût</i>			
Au 1er janvier 2000	67 915	65 812	133 727
Acquisitions	796	10 188	10 984
Cessions	–	(220)	(220)
Au 31 décembre 2000	68 711	75 780	144 491
<i>Amortissement</i>			
Au 1er janvier 2000	33 339	59 379	92 718
Dotation de l'exercice	4 617	8 482	13 099
Reprises	–	(220)	(220)
Au 31 décembre 2000	37 956	67 641	105 597
<i>Valeur comptable nette</i>			
Au 31 décembre 2000	30 755	8 139	38 894
Au 31 décembre 1999	34 576	6 433	41 009

Les acquisitions comprennent 1,0 million d'euros de matériel informatique acheté par contrats de location-acquisition et assorti d'un amortissement de 0,2 million d'euros. Les montants minimaux à verser au titre de ces contrats s'élèvent à 1,0 million d'euros, dont 0,4 million d'euros est exigible dans les 12 mois qui

suivent la date du bilan et 0,6 million d'euros dans les quatre années suivantes. Les paiements différés sont inscrits au poste "Autres passifs".

13. Dettes représentées par un titre

L'encours au 31 décembre 2000 des émissions de titres effectuées sur le marché et des swaps y afférents est récapitulé ci-après :

	Valeur nominale En milliers d'euros	Prime non amortie En milliers d'euros	Valeur corrigée du principal En milliers d'euros	Swap de devises à payer/(recevoir) En milliers d'euros	Obligations nettes en devises 2000 En milliers d'euros	Obligations nettes en devises 1999 En milliers d'euros
Couronne estonienne	6 389	–	6 389	(6 389)	–	–
Couronne slovaque	51 956	–	51 956	(51 956)	–	–
Couronne tchèque	45 566	–	45 566	(45 566)	–	–
Dollar australien	253 422	–	253 422	(253 422)	–	–
Dollar canadien	139 652	–	139 652	(139 652)	–	–
Dollar des Etats-Unis	3 564 551	10 192	3 574 743	5 425 125	8 999 868	7 176 689
Dollar de Hong Kong	337 553	–	337 553	(337 553)	–	–
Dollar de Singapour	93 023	–	93 023	(93 023)	–	–
Drachme grecque	227 668	–	227 668	(227 668)	–	–
Euro	1 752 395	21 255	1 773 650	490 972	2 264 622	2 556 037
Forint hongrois	7 549	–	7 549	–	7 549	7 852
Livre sterling	2 878 284	–	2 878 284	(1 008 663)	1 869 621	1 529 024
Nouveau dollar de Taiwan	831 544	–	831 544	(831 544)	–	–
Or en lingots	707 179	–	707 179	(707 179)	–	–
Rand sud-africain	501 224	–	501 224	(501 224)	–	–
Rouble russe	33 189	–	33 189	(33 189)	–	–
Won sud-coréen	74 720	–	74 720	(74 720)	–	–
Yen japonais	1 480 864	–	1 480 864	(1 000 863)	480 001	548 527
Zloty polonais	603 486	–	603 486	(603 486)	–	–
Au 31 décembre	13 590 214	31 447	13 621 661	–	13 621 661	11 818 129

Durant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement d'obligations et de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 212,9 millions d'euros, d'où un gain net de 5,0 millions d'euros.

14. Autres passifs

	2000 En milliers d'euros	1999 En milliers d'euros
Intérêts à payer	369 246	388 345
Dettes rattachées à la trésorerie	1 437 085	1 287 561
Divers	154 278	285 134
Au 31 décembre	1 960 609	1 961 040

15. Capital souscrit

	Nombre d'actions 2000	Total 2000 En milliers d'euros	Nombre d'actions 1999	Total 1999 En milliers d'euros
Capital autorisé	2 000 000	20 000 000	2 000 000	20 000 000
<i>Dont :</i>				
Souscriptions par les membres – capital initial	991 975	9 919 750	991 875	9 918 750
Souscriptions par les membres – augmentation de capital	982 300	9 823 000	972 200	9 722 000
Total partiel – capital souscrit	1 974 275	19 742 750	1 964 075	19 640 750
Actions à allouer ¹	4 675	46 750	4 675	46 750
Actions non allouées ²	6 050	60 500	16 250	162 500
Capital autorisé et émis	1 985 000	19 850 000	1 985 000	19 850 000
Actions non encore souscrites	15 000	150 000	15 000	150 000
Au 31 décembre	2 000 000	20 000 000	2 000 000	20 000 000

¹ Actions en principe mises à la disposition des pays ayant fait partie de la Yougoslavie.

² Actions en principe mises à la disposition des nouveaux membres et des membres existants.

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. Le règlement des actions libérées souscrites par les membres se fait sur une période de plusieurs années fixée à l'avance. Aux termes de l'Article 6.4 de l'Accord, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'Article 42.1 prévoit qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Jusqu'à 50 % de chaque versement pouvait être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par

ledit membre, à encaisser à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution No. 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de l'augmentation du capital s'effectuera en huit versements égaux annuels et jusqu'à 60 % de chaque versement pourra être effectué par un membre au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le membre, à encaisser à leur valeur nominale à la demande de la Banque.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et appelable souscrit par chaque membre, le montant des parts non allouées et des droits de vote, figure au tableau ci-après. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas payé une quelconque partie du montant exigible au titre des obligations contractées pour les actions à libérer subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que l'obligation demeure impayée.

	2000 En milliers d'euros	1999 En milliers d'euros
Etat résumé du capital libéré à recevoir :		
Billets à ordre émis par les membres :		
Pas encore encaissables	317 368	237 079
Encaissables	6 420	4 027
Total des billets à ordre reçus	323 788	241 106
Capital souscrit libéré :		
Fraction non échue	1 392 463	1 651 737
Fraction échue non reçue	24 566	31 852
Total du capital souscrit libéré	1 417 029	1 683 589
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	1 740 817	1 924 695

15. Capital souscrit (suite)

Etat des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2000

Membres	Total actions (nombre)	Voix pouvant être exprimées ¹ (nombre)	Capital total En milliers d'euros	Fraction non appelée En milliers d'euros	Capital libéré ² En milliers d'euros
Membres de l'Union européenne					
Allemagne	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Autriche	45 600	45 600	456 000	336 300	119 700
Belgique	45 600	45 600	456 000	336 300	119 700
Danemark	24 000	24 000	240 000	177 000	63 000
Espagne	68 000	62 730	680 000	501 500	178 500
Finlande	25 000	25 000	250 000	184 370	65 630
France	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Grèce	13 000	13 000	130 000	95 870	34 130
Irlande	6 000	6 000	60 000	44 250	15 750
Italie	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Luxembourg	4 000	4 000	40 000	29 500	10 500
Pays-Bas	49 600	49 600	496 000	365 800	130 200
Portugal	8 400	8 400	84 000	61 950	22 050
Royaume-Uni	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Suède	45 600	45 600	456 000	336 300	119 700
Banque européenne d'investissement	60 000	60 000	600 000	442 500	157 500
Communauté européenne	60 000	60 000	600 000	442 500	157 500
Autres pays européens					
Chypre	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Islande	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Israël	13 000	13 000	130 000	95 870	34 130
Liechtenstein	400	400	4 000	2 950	1 050
Malte	200	200	2 000	1 470	530
Norvège	25 000	25 000	250 000	184 370	65 630
Suisse	45 600	45 600	456 000	336 300	119 700
Turquie	23 000	23 000	230 000	169 620	60 380
Pays d'opérations					
Albanie	2 000	1 592	20 000	14 750	5 250
Arménie	1 000	960	10 000	7 370	2 630
Azerbaïdjan	2 000	1 114	20 000	14 750	5 250
Bélarus	4 000	4 000	40 000	29 500	10 500
Bosnie-Herzégovine	3 380	2 240	33 800	24 930	8 870
Bulgarie	15 800	15 800	158 000	116 520	41 480
Croatie	7 292	7 292	72 920	53 780	19 140
ERY de Macédoine	1 382	1 382	13 820	10 200	3 620
Estonie	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Fédération de Russie	80 000	80 000	800 000	590 000	210 000
Géorgie	2 000	992	20 000	14 750	5 250
Hongrie	15 800	15 800	158 000	116 520	41 480
Kazakhstan	4 600	4 381	46 000	33 920	12 080
Kirghizistan	2 000	1 292	20 000	14 750	5 250
Lettonie	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Lituanie	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Moldova	2 000	1 558	20 000	14 750	5 250
Ouzbékistan	4 200	4 137	42 000	30 970	11 030
Pologne	25 600	25 600	256 000	188 800	67 200
République slovaque	8 534	8 534	85 340	62 940	22 400
République tchèque	17 066	17 066	170 660	125 860	44 800
Roumanie	9 600	9 600	96 000	70 800	25 200
Slovénie	4 196	4 039	41 960	30 940	11 020
Tadjikistan	2 000	886	20 000	14 750	5 250
Turkménistan	200	180	2 000	1 470	530
Ukraine	16 000	15 360	160 000	118 000	42 000
Actions non allouées réservées aux pays ayant fait partie de la Yougoslavie	4 675 ³	-	46 750	32 730	14 020
Pays non européens					
Australie	20 000	20 000	200 000	147 500	52 500
Canada	68 000	68 000	680 000	501 500	178 500
Egypte	2 000	1 750	20 000	14 750	5 250
Etats-Unis d'Amérique	200 000	200 000	2 000 000	1 475 000	525 000
Japon	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Maroc	1 000	1 000	10 000	7 000	3 000
Mexique	3 000	3 000	30 000	21 000	9 000
Mongolie	200	200	2 000	1 470	530
Nouvelle-Zélande	1 000	1 000	10 000	7 000	3 000
République de Corée	20 000	20 000	200 000	147 500	52 500
Capital souscrit par les membres	1 974 275	1 957 235	19 742 750	14 556 615	5 186 135
Actions non allouées	10 725		107 250		
Capital autorisé et émis	1 985 000		19 850 000		

¹ Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus au titre des obligations des membres relatives au capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 1 969 600 (1999 : 1 959 400).

² Sur le capital libéré, 3,77 milliards d'euros ont été reçus (1999 : 3,48 milliards d'euros), 24,6 millions d'euros sont en retard (1999 : 31,9 millions d'euros). En outre, 5,5 millions d'euros correspondent aux billets à ordre déposés dont la date d'encaissement est dépassée

(1999 : 3,2 millions d'euros). Une fraction de 1,40 milliard d'euros n'est pas encore échue (1999 : 1,65 milliard d'euros), fraction dont la plus grande partie correspond essentiellement à l'augmentation de capital et qui sera exigible le 15 avril 2005 ou avant cette date.

³ Les voix attachées à ces actions ont été suspendues en attendant leur réallocation.

16. Billets à ordre émis par des membres

Monnaie d'émission	Total reçu En milliers d'euros	Gain de change En milliers d'euros	Montant encaissé En milliers d'euros	Montant à encaisser 2000 En milliers d'euros	Montant à encaisser 1999 En milliers d'euros
Euro	917 646	–	(758 510)	159 136	116 410
Yen japonais	179 235	12 037	(153 035)	38 237	30 967
Dollar des Etats-Unis	512 864	25 781	(412 230)	126 415	93 729
Au 31 décembre	1 609 745	37 818	(1 323 775)	323 788	241 106

Les billets à ordre et autres titres déposés au titre du capital-actions sont libellés en euros, en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais. Conformément à une décision adoptée par le Conseil d'administration pour l'encaissement des billets à ordre et autres titres déposés par les membres lors de leurs souscriptions initiales, chaque billet à ordre ou autre titre déposé à compter de 1992 a été encaissé en trois tranches annuelles égales. Dans le cas des souscriptions à l'augmentation du capital, il a été décidé que l'encaissement des billets à ordre ou autres titres se ferait en cinq tranches annuelles égales.

Les billets à ordre libellés en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais ont été convertis en euros, soit aux taux de change en vigueur à la date de l'encaissement, soit, pour ceux qui étaient encore en circulation à la fin de l'année, aux taux du marché en vigueur au 31 décembre 2000.

17. Position de change nette en devises

	Euro En milliers d'euros	Dollar des Etats-Unis En milliers d'euros	Yen japonais En milliers d'euros	Livre sterling En milliers d'euros	Autres monnaies En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	1 852 811	3 428 701	29 347	19 311	14 158	5 344 328
Portefeuille-titres	1 023 798	4 618 294	1 023 658	340 830	68 922	7 075 502
Autres actifs	110 285	435 515	29 580	49 609	138 683	763 672
Prêts	1 521 667	3 378 122	10 429	–	30 207	4 940 425
Titres de participation	–	–	–	–	1 386 372	1 386 372
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	38 894	–	–	–	–	38 894
Capital libéré à recevoir	996 618	562 981	181 218	–	–	1 740 817
Total de l'actif	5 544 073	12 423 613	1 274 232	409 750	1 638 342	21 290 010
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	(285 144)	(11 679)	(140 351)	(1 616)	(16 955)	(455 745)
Dettes représentées par un titre	(1 773 650)	(3 574 743)	(1 480 864)	(2 878 284)	(3 914 120)	(13 621 661)
Autres passifs	(1 050 022)	(655 652)	(26 080)	(117 382)	(111 473)	(1 960 609)
Total du passif	(3 108 816)	(4 242 074)	(1 647 295)	(2 997 282)	(4 042 548)	(16 038 015)
Actif/(passif) net	2 435 257	8 181 539	373 063	(2 587 532)	(2 404 206)	5 251 995
Instruments financiers dérivés	1 428 807	(8 189 499)	377 441	2 586 612	3 796 639	–
Position de change au 31 décembre 2000	3 864 064	(7 960)	4 378	(920)	1 392 433	5 251 995
Position de change au 31 décembre 1999	3 846 793	25 592	5 171	(7 799)	1 202 050	5 071 807

A côté de la monnaie fonctionnelle de la Banque, l'euro, les monnaies dans lesquelles la Banque contracte l'essentiel de ses principaux emprunts (voir note 13) et dans lesquelles elle est exposée à des risques liés au change sont indiquées séparément. Les positions rangées dans la colonne "Autres monnaies" qui, après décompte des instruments hors bilan, exposent la Banque à des risques liés au change, résultent essentiellement des risques liés aux monnaies locales que comportent les titres de participation dans les pays d'opérations en l'absence d'accords de couverture sur les taux de change.

18. Position de liquidité

Le risque de liquidité reflète la mesure dans laquelle la Banque peut être obligée de mobiliser des fonds pour honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre d'instruments financiers. La Banque est résolue à maintenir une liquidité solide : les politiques applicables stipulent que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années doit être égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir, le financement engagé mais non décaissé des projets devant être intégralement couvert, et que 40 % du montant net des placements de trésorerie ne doit pas être à plus d'un an d'échéance. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité au-dessus du minimum requis, à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir.

Le tableau ci-dessous donne une analyse des actifs et des passifs, y compris les capitaux propres, qui sont groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. Il est présenté en fonction des dates d'échéance les plus prudentes lorsque les options ou les conditions de remboursement autorisent un remboursement anticipé. Dans le cas des passifs, par conséquent, c'est la date de remboursement la plus rapprochée possible qui est indiquée, tandis que, dans le cas des actifs, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie "Echéance non définie".

	Jusqu'à un mois En milliers d'euros	De un à trois mois En milliers d'euros	De trois mois à un an En milliers d'euros	De un à cinq ans En milliers d'euros	Plus de cinq ans En milliers d'euros	Echéance non définie En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
Actif							
Créances sur les établissements de crédit	4 304 354	878 425	128 870	–	32 679	–	5 344 328
Portefeuille-titres	223 843	233 507	326 851	2 707 375	3 583 926	–	7 075 502
Autres actifs	336 823	34 328	345 847	21 255	25 419	–	763 672
Prêts	221 857	142 890	797 860	2 404 103	1 635 875	(262 160)	4 940 425
Titres de participation	–	–	–	–	–	1 386 372	1 386 372
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	–	–	–	–	–	38 894	38 894
Capital libéré à recevoir	–	–	384 189	1 324 217	–	32 411	1 740 817
Total de l'actif	5 086 877	1 289 150	1 983 617	6 456 950	5 277 899	1 195 517	21 290 010
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	(314 098)	(1 296)	–	–	(140 351)	–	(455 745)
Dettes représentées par un titre	(2 092 513)	(266 733)	(1 626 198)	(4 584 235)	(5 051 982)	–	(13 621 661)
Autres passifs	(333 071)	(89 265)	(379 655)	(63 614)	(142 536)	(952 468)	(1 960 609)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	(5 251 995)	(5 251 995)
Total du passif et des capitaux propres	(2 739 682)	(357 294)	(2 005 853)	(4 647 849)	(5 334 869)	(6 204 463)	(21 290 010)
Position de liquidité au 31 décembre 2000	2 347 195	931 856	(22 236)	1 809 101	(56 970)	(5 008 946)	–
Position de liquidité cumulée au 31 décembre 2000	2 347 195	3 279 051	3 256 815	5 065 916	5 008 946	–	–
Position de liquidité cumulée au 31 décembre 1999	1 768 242	1 181 967	3 288 867	4 911 979	4 760 416	–	–

19. Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Par conséquent, la durée pour laquelle est fixé le taux d'intérêt d'un instrument financier indique la mesure dans laquelle cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente des informations sur le degré de risque de taux d'intérêt auquel la Banque est exposée en fonction de la date

contractuelle d'échéance de ses instruments financiers ou, dans le cas d'instruments réindexés sur un taux du marché avant échéance, en fonction de la date de la réindexation suivante. On a supposé que les titres qui constituent le portefeuille de titres de transactions de la Banque étaient soumis à réindexation dans la catégorie "Jusqu'à un mois".

Intervalle de réindexation	Jusqu'à un mois En milliers d'euros	De un à trois mois En milliers d'euros	De trois mois à un an En milliers d'euros	De un à cinq ans En milliers d'euros	De plus de cinq ans En milliers d'euros	Fonds non porteurs d'intérêt En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
Actif							
Créances sur les établissements de crédit	4 304 354	878 425	161 549	-	-	-	5 344 328
Portefeuille-titres	3 143 418	2 029 642	317 561	1 039 460	545 421	-	7 075 502
Autres actifs	98 486	-	382 854	-	-	282 332	763 672
Prêts	589 046	1 589 321	2 264 846	351 521	407 851	(262 160)	4 940 425
Actifs non porteurs d'intérêt, y compris le capital libéré à recevoir	-	-	-	-	-	3 166 083	3 166 083
Total de l'actif	8 135 304	4 497 388	3 126 810	1 390 981	953 272	3 186 255	21 290 010
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	(314 098)	(1 296)	-	-	(140 351)	-	(455 745)
Dettes représentées par un titre	(2 199 970)	(437 986)	(1 454 946)	(4 476 777)	(5 051 982)	-	(13 621 661)
Autres passifs	(413 977)	-	(369 245)	-	-	(1 177 387)	(1 960 609)
Capitaux propres	-	-	-	-	-	(5 251 995)	(5 251 995)
Total du passif et des capitaux propres	(2 928 045)	(439 282)	(1 824 191)	(4 476 777)	(5 192 333)	(6 429 382)	(21 290 010)
Actif net	5 207 529	4 058 106	1 302 619	(3 085 796)	(4 239 061)	(3 243 127)	-
Instruments dérivés	(887 537)	(2 489 491)	(3 947 829)	3 085 796	4 239 061	-	-
Risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2000	4 319 722	1 568 615	(2 645 210)	-	-	(3 243 127)	-
Risque cumulé de taux d'intérêt au 31 décembre 2000	4 319 722	5 888 337	3 243 127	3 243 127	3 243 127	-	-
Risque cumulé de taux d'intérêt au 31 décembre 1999	3 910 845	5 050 994	2 898 639	2 827 911	2 827 911	-	-

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché – valeur exposée, répartition des risques et risques de variabilité – qui font fréquemment l'objet de rapports de la direction. Au 31 décembre 2000, la valeur exposée, calculée pour un niveau de confiance de 99 % sur des opérations à échéance de 10 jours, s'élevait à 3,3 millions d'euros (1999 : 4,7 millions d'euros).

20. Informations relatives à certains instruments dérivés de trésorerie

	2000 En milliers d'euros	1999 En milliers d'euros
Instruments de crédit dérivés ¹	3 133 554	2 070 629
Swaps et options de gré à gré : ²		
Accords de garantie/précompensation	717 220	877 018
Accords de garantie/postcompensation	103 140	330 394

La Banque est hautement sélective dans son choix de contreparties et une défaillance ne constitue pas, à son avis, un risque significatif. Les opérations sur instruments dérivés en particulier sont normalement limitées aux contreparties ayant une cote d'au moins AA et ayant passé un accord de cautionnement avec la Banque.

¹ Ces montants représentent la valeur notionnelle de tous les instruments de crédit dérivés, y compris l'ensemble des swaps négociés par la Banque.

² Ces montants représentent le coût du remboursement à la Banque en cas de défaillance des contreparties à ses contrats de swap et contrats de gré à gré, qui ont une valeur positive pour la Banque.

21. Estimation de la valeur de réalisation

On trouvera ci-dessous des estimations de la valeur de réalisation des actifs et passifs financiers de la Banque, c'est-à-dire du montant approximatif pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé entre deux parties indépendantes et informées, réalisant une transaction de leur plein gré.

Dans le cas des instruments négociés sur un marché actif, les valeurs sont fondées sur les prix affichés. Dans le cas contraire, il a été calculé des valeurs estimatives sur la base de modèles internes de détermination des prix fondés sur la technique du cash flow actualisé, sauf pour les titres de participation (voir l'alinéa d) ci-dessous).

Les estimations des valeurs de réalisation indiquées ci-dessous appellent les observations suivantes :

- a) la valeur des instruments financiers à court terme, c'est-à-dire des instruments à un an d'échéance au maximum, est proche de celle indiquée dans le bilan de la Banque ;
- b) la valeur du portefeuille-titres et des dettes représentées par un titre comprend la valeur estimative de réalisation des instruments dérivés connexes. Pour les titres émis par la Banque qui sont des placements privés, des informations

n'ont été fournies que pour les émissions qui ont ultérieurement été rachetées en partie par la Banque ;

c) la valeur de bilan des prêts est indiquée nette des provisions et est donc proche de leur valeur estimative de réalisation. Comme la Banque gère ses risques de taux d'intérêt au niveau de l'ensemble de son portefeuille, il n'est pas possible d'identifier quels sont spécifiquement les instruments dérivés qui couvrent les risques de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts de la Banque. De ce fait, la valeur constatée du portefeuille de prêts ne tient pas compte de la valeur estimative, le cas échéant, des instruments dérivés de couverture connexes ;

d) la valeur des participations qui sont négociées sur une place boursière reconnue est déterminée sur la base des cours affichés en Bourse. Les placements de la Banque qui sont cotés en Bourse le sont généralement sur des places relativement instables et peu liquides, ce dont il n'est pas tenu compte dans les valeurs indiquées ci-dessous. Dans tous les autres cas, la valeur des participations a été calculée sur la base du coût historique, net des provisions.

	Valeur de bilan 2000 En milliers d'euros	Ajustement de la valeur estimée de réalisation 2000 En milliers d'euros	Valeur estimée de réalisation 2000 En milliers d'euros	Valeur estimée de réalisation 1999 En milliers d'euros
Actif				
Créances sur les établissements de crédit	5 344 328	-	5 344 328	2 773 490
Portefeuille-titres	7 075 502	(1 994)	7 073 508	7 863 637
	12 419 830	(1 994)	12 417 836	10 637 127
Prêts	4 940 425	-	4 940 425	4 756 369
Titres de participation	1 386 372	232 920	1 619 292	1 557 163
Autres actifs non financiers	2 543 383	-	2 543 383	2 960 324
Total de l'actif	21 290 010	230 926	21 520 936	19 910 983
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	(455 745)	-	(455 745)	(743 657)
Dettes représentées par un titre	(13 621 661)	17 823	(13 603 838)	(11 807 187)
	(14 077 406)	17 823	(14 059 583)	(12 550 844)
Autres passifs non financiers	(1 960 609)	-	(1 960 609)	(1 961 040)
Capitaux propres	(5 251 995)	-	(5 251 995)	(5 071 807)
Total du passif et des capitaux propres	(21 290 010)	17 823	(21 272 187)	(19 583 691)
Valeur estimée nette de réalisation au 31 décembre			248 749	327 292

La Banque se propose de garder jusqu'à leur échéance les titres de créance qu'elle détient dans son portefeuille d'investissement, qui sont donc inscrits au bilan à leur coût d'amortissement.

22. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux pour certains de ses bureaux résidents dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standards qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers et, sauf circonstances exceptionnelles, la Banque ne pourrait pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège. Le montant du loyer, qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché, est révisé tous les cinq ans. A l'issue de cette révision, il peut rester inchangé ou être augmenté. La Banque bénéficie d'une clause qui l'autorise à résilier le bail en 2006.

La Banque sous-loue désormais deux étages du bâtiment du siège aux mêmes conditions que celles dont elle bénéficie. Le montant total minimum des sommes à recevoir en vertu de ces sous-locations s'élève à 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2000. Le produit des sous-locations comptabilisé dans les recettes de l'exercice s'élève à 3,9 millions d'euros.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée est indiqué ci-dessous.

	2000 En milliers d'euros	1999 En milliers d'euros
Montants payables à un an	26 536	26 222
Montants payables entre un et cinq ans	98 988	100 371
Montants payables dans plus de cinq ans	17 321	40 630
Au 31 décembre	142 845	167 223

23. Régime de retraite du personnel

Régime de retraite à prestations déterminées

Tous les trois ans, un actuairé qualifié procède à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite du personnel à partir de la méthode unitaire utilisée pour les projections. En application de la Norme comptable internationale 19, cette évaluation sera reconduite chaque année. La plus récente de ces évaluations a été faite le 31 août 1999 et a été analysée par la suite pour

s'assurer qu'aucun changement important n'était intervenu avant le 31 décembre 2000. Les hypothèses de base utilisées sont celles indiquées ci-dessous. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode unitaire utilisée pour les projections.

Les montants inscrits au bilan sont les suivants :

	2000 En milliers d'euros	1999 En milliers d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	81 095	65 058
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	(57 286)	(50 726)
	23 809	14 332
Pertes actuarielles non comptabilisées	1 610	8 374
Charges constatées d'avance au 31 décembre	25 419	22 706

Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique "Autres actifs") :

Au 1er janvier	22 706	20 525
Variations de change	(120)	571
Contributions versées	11 119	10 789
Total des dépenses indiquées ci-après	(8 286)	(9 179)
Au 31 décembre	25 419	22 706

Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

Coût actuel des prestations	(9 778)	(9 823)
Coût des intérêts	(3 712)	(2 899)
Rendement attendu de l'actif	5 524	3 865
Amortissement du déficit actuariel	(320)	(322)
Total imputé aux dépenses de personnel	(8 286)	(9 179)

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

Taux d'actualisation	6,50 %	5,50 %
Rendement attendu des actifs du plan	7,50 %	6,50 %
Future majoration des traitements	4,00 %	3,50 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 années	15 années

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'imputation au titre du régime de retraite à cotisations déterminées a été calculée à 5,1 millions d'euros (1999 : 4,4 millions d'euros) et a été inscrite dans les frais généraux.

24. Autres accords de fonds

Outre ses opérations et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique et d'appui à l'investissement dans les pays d'opérations. Ces accords portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords sont séparées des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Au 31 décembre 2000, la Banque gérait 68 fonds de coopération technique (1999 : 63) représentant un total de 715,7 millions d'euros (1999 : 700,9 millions d'euros), dont 276,4 millions d'euros pour les programmes TACIS et PHARE de la Commission européenne dans le cadre du Mécanisme de Bangkok. Sur les sommes annoncées, le montant des fonds reçus s'élevait à 576,5 millions d'euros au 31 décembre 2000. A cette date, le montant total des fonds non engagés était de 182,4 millions d'euros. En outre, la Banque a conclu 65 accords de coopération technique pour des projets déterminés représentant des engagements d'un montant global de 35,1 millions d'euros.

La Banque a également conclu neuf accords de fonds de coopération aux investissements représentant une valeur totale de 56,6 millions d'euros et administre deux fonds de préadhésion d'un montant global de 34,9 millions d'euros destinés précisément à cofinancer des projets de la BERD.

Par ailleurs, la Banque a administré le Fonds spécial BERD-Japon créé en 1994 pour acheminer les contributions du Japon au Programme d'aide aux petites entreprises de Russie. Ce fonds a été liquidé par consentement mutuel en octobre 2000 et le solde a été viré au Fonds de coopération Japon-Europe.

Comme suite à une proposition du G7 qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sécurité dans les centrales nucléaires des pays de la région, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Le CSN reçoit des contributions de pays donateurs qui servent à financer des mesures immédiates d'amélioration de la sécurité. Au 31 décembre 2000, 15 donateurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 260,6 millions d'euros, sur la base des taux de change fixes définis dans les statuts du CSN.

Lors du Sommet qui a eu lieu à Denver en juin 1997, le G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl. Ce Fonds a été créé le 7 novembre 1997, lorsque le Conseil d'administration en a approuvé le règlement, et il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs ont conclu des accords de contributions avec la Banque. Ce Fonds a pour objet d'aider l'Ukraine à faire du sarcophage existant de Tchernobyl un système sûr et écologiquement stable. Au 31 décembre 2000, 22 contributeurs avaient pris des engagements d'un montant total de 344,3 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement du Fonds.

En 1999, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, trois pays d'Europe centrale, à savoir la Lituanie, la Bulgarie et la Slovaquie, se sont fermement engagés à fermer et à mettre hors service leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs de type RBMK et VVER 440/230 avant une date donnée. En retour, la Commission européenne a annoncé son intention de faciliter la mise hors service de ces réacteurs en octroyant d'importantes subventions sur une période de huit à dix ans et a invité la Banque à administrer trois fonds internationaux d'appui à la mise hors service. Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le règlement des fonds pour Ignalina, Kozloduy et Bohunice ainsi que le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds, qui permettront de financer des projets déterminés à l'appui de la première phase de la mise hors service des réacteurs concernés, les mesures financières indispensables de restructuration, de réhabilitation et de modernisation des secteurs liés à la production, à la transmission et à la distribution d'énergie ainsi que les améliorations du rendement énergétique rendues nécessaires par la décision de fermer certaines centrales nucléaires. Au 31 décembre 2000, huit contributeurs s'étaient engagés à subventionner le fonds international d'appui à la mise hors service de la centrale d'Ignalina à hauteur de 18,0 millions d'euros, sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement de ce fonds. A cette date, les accords de subventions relatifs aux fonds de Kozloduy et de Bohunice n'avaient pas encore été conclus.

Rapport des auditeurs à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à l'audit du bilan de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ainsi que du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie y relatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 qui figurent aux pages 81 à 99. L'établissement de ces comptes annuels incombe à la direction de la Banque. Notre tâche consiste à exprimer, sur la base des résultats de notre audit, une opinion concernant ces comptes.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit, selon lesquelles nous devons planifier et réaliser l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels sont exempts de toute inexactitude importante. Un audit consiste notamment à examiner, en les vérifiant, les éléments cités à l'appui des montants et informations présentés dans les comptes annuels. Un audit consiste également à examiner les principes comptables utilisés et les principales estimations faites par la direction, et à évaluer la présentation générale des comptes annuels. Nous estimons que l'audit que nous avons effectué nous permet raisonnablement d'exprimer une opinion.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement au 31 décembre 2000, ainsi que de son résultat d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les normes comptables internationales et les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.



Arthur Andersen
Londres, le 13 mars 2001

Résumé des fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés notamment en vertu des règles et règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque. Au 31 décembre 2000, la Banque gérait 11 fonds spéciaux, à savoir huit fonds spéciaux d'investissement et trois fonds spéciaux de coopération technique.

On trouvera, dans les tableaux qui suivent, un résumé des comptes annuels de ces fonds spéciaux ainsi que des annonces de contributions par pays donateur. Les comptes annuels de chaque fonds spécial ont été audités séparément. Les comptes audités peuvent être obtenus sur demande auprès de la Banque.

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique et

Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique :

Développer le secteur privé en appuyant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie et

Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie :

Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé dans la Fédération de Russie.

Fonds spécial d'investissement pour les micro-entreprises de Moldova :

Promouvoir le développement du secteur des micro-entreprises en appuyant les petites et moyennes entreprises dans la République de Moldova.

Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire :

Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque en prenant des titres de participation à leur capital.

Fonds spécial d'investissement de l'Italie :

Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises dans certains pays d'opérations de la Banque.

Mécanisme spécial de financement des PME :

Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

Fonds spécial pour la région des Balkans :

Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Roumanie.

Fonds spécial de coopération technique de la BERD :

Financer des projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial de la BERD pour les PME :

Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République Yougoslave de Macédoine et en Roumanie.

Fonds spéciaux d'investissement

Extrait du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2000	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les micro-entreprises de Moldova En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
Bénéfice/(perte) d'exploitation avant dotation aux provisions (Constitution)/reprise de provisions pour pertes	2 397 (837)	6 345 (4 551)	251 329	630 (441)	1 240 (43)	(532) (62)	(204) -	(238) -	9 889 (5 605)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	1 560	1 794	580	189	1 197	(594)	(204)	(238)	4 284
Extrait du bilan au 31 décembre 2000									
Prêts	5 913	38 303	448	814	1 471	-	-	-	46 949
Provisions	(442)	(14 159)	(224)	(110)	(190)	-	-	-	(15 125)
	5 471	24 144	224	704	1 281	-	-	-	31 824
Titres de participation	9 938	5 356	-	2 400	86	600	-	-	18 380
Provisions	(1 452)	(2 678)	-	(476)	(25)	(62)	-	-	(4 693)
	8 486	2 678	-	1 924	61	538	-	-	13 687
Créances et autres actifs	27 928	42 281	1 762	4 643	12 199	8 849	9 696	6 875	114 233
Contributions non encore reçues	-	-	-	8 597	-	40 000	750	1 075	50 422
Total de l'actif	41 885	69 103	1 986	15 868	13 541	49 387	10 446	7 950	210 166
Autres passifs et provisions	50	31 553	6	33	6	6	165	3	31 822
Contributions	41 500	59 351	1 261	15 066	11 435	50 000	10 485	8 185	197 283
Réserves et bénéfice/(perte) de l'exercice	335	(21 801)	719	769	2 100	(619)	(204)	(238)	(18 939)
Total du passif	41 885	69 103	1 986	15 868	13 541	49 387	10 446	7 950	210 166
Lignes de crédit non utilisées et garanties	13 239	60 885	950	1 424	1 929	8 053	6 268	907	93 655

Fonds spéciaux de coopération technique

Extrait de l'état des variations de la situation financière et du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2000	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux de coopération technique En milliers d'euros
Report	8 258	16 416	298	24 972
Contributions reçues	–	1 551	17	1 568
Intérêts et produits assimilés	246	2 656	8	2 910
Remboursements de décaissements	–	269	–	269
Décaissements	(2 735)	(7 785)	(120)	(10 640)
Autres charges d'exploitation	(5)	(52)	(8)	(65)
Solde disponible	5 764	13 055	195	19 014
Engagements cumulatifs approuvés	20 218	59 625	879	80 722
Décaissements cumulatifs	(15 258)	(51 580)	(686)	(67 524)
Solde alloué des fonds	4 960	8 045	193	13 198
Solde non alloué des fonds	804	5 010	2	5 816
Solde disponible	5 764	13 055	195	19 014

Annonces de contributions aux fonds spéciaux, par pays

	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les micro-entreprises de Moldova En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux En milliers d'euros
Allemagne	–	9 843	–	–	–	–	2 250	–	–	3 025	15 118
Autriche	–	–	–	–	–	–	276	–	–	–	276
Canada	–	2 707	–	–	–	–	1 472	–	–	4 309	8 488
Communauté européenne	–	–	–	–	–	50 000	–	–	–	–	50 000
Danemark	8 940	–	–	–	–	–	750	–	1 450	–	11 140
Etats-Unis d'Amérique	–	7 192	–	1 737	–	–	–	8 185	–	24 677	41 791
Finlande	8 629	–	–	–	–	–	–	–	1 411	–	10 040
France	–	7 686	–	–	–	–	–	–	–	4 980	12 666
Islande	427	–	–	–	–	–	–	–	69	–	496
Italie	–	8 401	–	–	11 435	–	–	–	–	1 360	21 196
Japon	–	21 162	–	–	–	–	–	–	–	3 295	24 457
Norvège	7 732	–	–	–	–	–	1 145	–	1 256	–	10 133
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12 824	12 824
Suède	15 772	–	–	–	–	–	–	–	2 564	–	18 336
Suisse	–	2 360	1 261	655	–	–	3 097	–	–	1 244	8 617
Taipei chinois	–	–	–	12 674	–	–	1 495	–	–	–	14 169
Total au 31 décembre 2000	41 500	59 351	1 261	15 066	11 435	50 000	10 485	8 185	6 750	55 714	259 747